

NUMÉRO
1

Janvier
2010

supérieures
nations et de
ministère chargé
ainsi que des
intéressés
visionnel

9. - Dire
Direction de l'en
ion de l'encadre
générale des re
on et de ges

de l'
des at
ment :
défini et met en
es humaines, l
ersonnels d'

remer
es financ
e, au sein de la
ue de recrutem
ant supérieur
stabilis

ette entre
onnées s
es rase
Ets s'appu
spécifique
Dans le r
s'expr

Bulletin officiel du CNRS

vie asso
tion avec cha
statutaire et la
des compétence

que des
tion intéressé
prévisionnelle
es personnels.

crées
des orga
elle contr
des contr
avec des
autres
des pro
vités

JO
nateur

iti
déléga
on d'air
marché

on
est d
dans
t'expl

VO
s'expl

isou
s-dir
l'acti
a gesti
des c

nisi qu
n des
sanital
prévis
ères a

des bon
et soci
nelle d
que d

stion
effecti
études

visionn
des
statutair

e,
t

me
t

ion est d
nateur s
es et

à Monsie
de signe
aire, et
des, n

aide Moig
nom du d
a limit
des à l

recteur d
ue région
épits die
sion

tes de l'
AP

t

ÉTÉ DU

de trans
direction d
tutaires et
élaborer la
es pour

Art. 33
statutair
affaires co
d'élabor
ique de
humain
signant

Art. 33
sous-dire
n prévision
et des affa
ines est chr
la politique
des resso
ur les en
rieur

es pay
des agré
des étude
Art. 33. - La
communes
estudes d
vision des
visionnel
nts du si
et des aff

la dét
gestion pr
direction
chargée

nnelle, t
CISIO
APP

ans
06

concern
irection gé
nception et
n 06

cons
person
raison
de l'ens
à la co
réalisation
humain
5DRO
rété

es pe
la partic
la direct
ment sup
voté et à la
le la politi
rété du
vril 25

ite par
des resso
généra
pour les ens
lisation du
supérieur et
contractuelle
vril 2006
tant

trais
l'enseigne
s du
ressources
recherche
l'exécution
tant nor
tion s

supérieur
maines
gétaire. 2
tion à de
ail d'

ctions
trati

on a
conseil d'
nt nomina

ction
nistrati
n au cons

mité
du Centre
d'admini

on de
onal de
ation du

cherche
renation

ntifique
de la rech

ne scient



dépasser les frontières

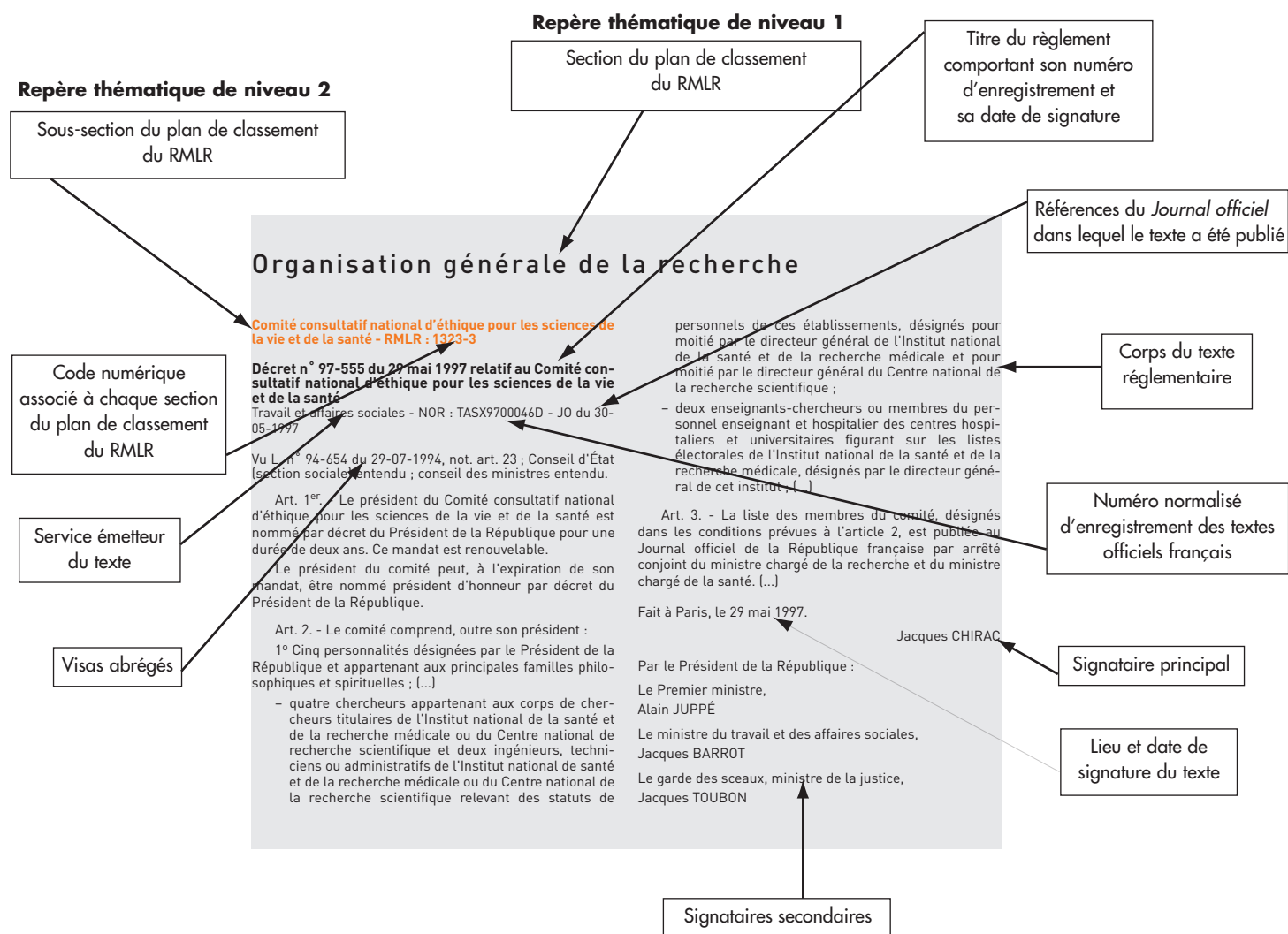
Sommaire

| | |
|--|----|
| Textes de portée générale | 5 |
| Organisation générale du CNRS | 5 |
| Textes fondamentaux (RMLR : 21) | 5 |
| Décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité | 5 |
| Décision n° 090177DAJ du 30 novembre 2009 modifiant la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS | 6 |
| Unités de recherche (RMLR : 2721) | 6 |
| Décision n° 090032CHIM du 6 novembre 2009 portant création de l'UMR internationale n° 3254 - Complex assemblies of soft matter | 6 |
| Décision n° 090070SHS du 26 novembre 2009 portant création de l'USR n° 3331 - Asie orientale et nomination du directeur et du directeur-adjoint | 7 |
| Décision n° 090023SING du 10 novembre 2009 portant prorogation du mandat de l'UMR n° 7503 contractualisée - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) ... | 7 |
| Unités de service (RMLR : 2741) | 8 |
| Décision n° 090014IN2P3 du 27 novembre 2009 portant renouvellement de l'UPS n° 2966 - Unité logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE) | 8 |
| Décision n° 090063SCHS du 30 octobre 2009 portant création de l'UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand | 8 |
| Décision n° 090140DAJ du 6 novembre 2009 modifiant la décision portant création de l'UPS n° 3107 - Institut des grilles (IDG) | 9 |
| Questions administratives et juridiques générales | 10 |
| Sécurité des systèmes d'information (RMLR : 416) | 10 |
| Décision n° 09A071DR04 du 16 novembre 2009 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud | 10 |
| Les personnels du CNRS | 11 |
| Droit syndical (RMLR : 5233) | 11 |
| Arrêté du 20 octobre 2009 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles au Comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale | 11 |
| Le droit à la formation (RMLR : 5235) | 11 |
| Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie | 11 |
| Observations du gouvernement sur le recours dirigé contre la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie | 11 |
| Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2) | 11 |
| Tableau n° 090005DRH du 1 ^{er} juillet 2009 fixant la grille indiciaire des personnels CNRS - Indices majorés du 1 ^{er} juillet 2009 | 11 |
| Tableau n° 090006DRH du 1 ^{er} juillet 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques | 17 |
| Tableau n° 090001DRH du 2 ^{ème} semestre 2009 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) | 21 |

| | |
|---|----|
| Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2) | 22 |
| Tableau n° 090002DRH du 2 ^{ème} semestre 2009 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)..... | 22 |
| Tableau n° 090003DRH du 2 ^{ème} semestre 2009 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)..... | 23 |
| Autres primes (RMLR : 5312-34) | 24 |
| Tableau n° 090004DRH du 2 ^{ème} semestre 2009 fixant les primes de recherche | 24 |
| Autres indemnités (RMLR : 5312-35) | 24 |
| Décision n° 090015IN2P3 du 1 ^{er} novembre 2009 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'IN2P3 | 24 |
| Arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique | 26 |
| Sécurité sociale (RMLR : 5313-1) | 26 |
| Décret n° 2009-1425 du 20 novembre 2009 modifiant l'article D. 712-20 du code de la sécurité sociale relatif aux modalités d'attribution du capital décès aux ayants droit des fonctionnaires, des magistrats et des militaires | 26 |
| Arrêté du 18 novembre 2009 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2010 | 26 |
| Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité | 27 |
| Budget (RMLR : 6151) | 27 |
| Note n° 09B091DFI du 8 décembre 2009 relative aux coûts moyens budgétaires 2010 (valeur du point : 55,4253 euros) | 27 |
| Achats et marchés publics - Généralités (RMLR : 6342) | 27 |
| Décret n° 2009-1455 du 27 novembre 2009 relatif à la spécialisation des juridictions en matière de contestations concernant les obligations de publicité et de mise en concurrence des contrats de droit privé relevant de la commande publique | 27 |
| Décret n° 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique | 27 |
| Mesures particulières | 29 |
| Concours | 29 |
| Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1 ^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique | 29 |
| Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2 ^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique | 29 |
| Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1 ^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique | 29 |
| Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2 ^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique | 29 |
| Concours internes IT nommés en 2009..... | 29 |
| Concours externes IT nommés en 2009 | 30 |
| Comités, conseils et commissions | 30 |
| Décision n° 090016SGCN du 27 novembre 2009 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique | 30 |

| | |
|---|----|
| Décision n° 090030INP du 4 décembre 2009 modifiant la décision n° 060019SPHM du 10 octobre 2006 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573 | 31 |
| Décision n° 090026MPPU du 13 novembre 2009 modificative portant nomination des membres du comité de direction de l'UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI)..... | 31 |
| Décision n° 090068DRH du 30 novembre 2009 modifiant la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un Observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers | 31 |
| Décision n° 090069DRH du 1 ^{er} décembre 2009 portant nomination des membres du COS | 32 |
| Décision n° 090074DRH du 8 décembre 2009 fixant les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'excellence scientifique | 33 |
| Décision n° 090006ELEC du 20 novembre 2009 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)..... | 34 |
| Décision n° 090007ELEC du 20 novembre 2009 relative à l'ouverture du scrutin dans le cadre du vote à l'urne pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)..... | 34 |
| Décision n° 09A060DR04 du 3 novembre 2009 portant création et désignation des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Sud..... | 35 |
| Décision n° 090193DR06 du 9 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7122 - Laboratoire de mathématiques et applications de Metz..... | 35 |
| Décision n° 090153DR07 du 26 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand – MSH Clermont-Ferrand, dirigée par M. Laurent JAFFRO | 36 |
| Décision n° 090111DR08 du 10 mars 2009 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)..... | 36 |
| Décision n° 090001DR08 du 10 mars 2009 portant modification des statuts du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI) ... | 37 |
| Décision n° 091663DR12 du 12 novembre 2009 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse..... | 37 |
| Décision n° 090067DR16 du 12 novembre 2009 portant renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et sécurité du Campus Gérard Mégie | 38 |
| Décision n° 090325DR19 du 13 novembre 2009 relative à la composition de la CORAS dans la circonscription Normandie..... | 39 |
| Nominations | 40 |
| Fin de fonctions | 47 |
| Délégations de signature | 47 |
| Informations générales | 65 |
| Textes signalés | 65 |

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Textes fondamentaux - RMLR : 21

Décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 13-01-2006 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 19-05-2003 mod. ; A. du 11-06-2008 ; avis conseil scientifique du 16-06-2009 ; avis CTP du 23-06-2009 ; délibération CA du 25-06-2009 ; proposition du directeur général.

Art. 1^{er}. – Les instituts

Le CNRS comprend dix instituts :

- Institut de chimie (INC) ;
- Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I) ;
- Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- Institut des sciences biologiques (INSB) ;
- Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI) ;
- Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- Institut écologie et environnement (INEE) ;
- Institut de physique (INP) ;
- Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;
- Institut national des sciences de l'univers (INSU).

Art. 2. – Direction des instituts

2. 1. – Directeurs d'institut

Les directeurs d'institut sont nommés par le président du centre, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

2. 2. – Directeurs-adjoints d'institut

Les directeurs des instituts peuvent être assistés d'un ou plusieurs directeurs-adjoints administratifs (DAA) et directeurs-adjoints scientifiques (DAS) nommés par le président du centre, sur proposition du directeur de l'institut, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs-adjoints d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

Art. 3. – Rattachement des unités de recherche aux instituts

Les unités de recherche sont rattachées à un ou plusieurs instituts cités dans la présente décision, selon les dispositions de la décision n° 050034DAJ du 10 octobre 2005 modifiée.

Art. 4. – Sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées par les activités des instituts.

Les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées à titre principal par les activités de chacun des instituts sont les suivantes :

4. 1. – Institut de chimie (INC) :

- Section 11. – Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie ;
- Section 12. – Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés ;
- Section 13. – Physicochimie : molécules, milieux ;
- Section 14. – Chimie de coordination, interfaces et procédés ;
- Section 15. – Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ;
- Section 16. – Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique.

4. 2. – Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I) :

- Section 07. – Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication) ;
- CID 44. – Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels.

4. 3. – Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) :

- Section 08. – Micro et nano-technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique ;
- Section 09. – Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, acoustique ;
- Section 10. – Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation.

4. 4. – Institut des sciences biologiques (INSB) :

- Section 21. – Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant ;
- Section 22. – Organisation, expression et évolution des génomes ;

- Section 23. - Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; processus infectieux et relations hôte/pathogène ;
 - Section 24. - Interactions cellulaires ;
 - Section 25. - Physiologie moléculaire et intégrative ;
 - Section 26. - Développement, évolution, reproduction, cellules souches ;
 - Section 27. - Comportement, cognition, cerveau ;
 - Section 28. - Biologie végétale intégrative ;
 - Section 30. - Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie ;
 - CID 43. - Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique.
4. 5. - Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI) :
- Section 01. - Mathématiques et interactions des mathématiques.
4. 6. - Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) :
- Section 31. - Hommes et milieux : évolution, interactions ;
 - Section 32. - Mondes anciens et médiévaux ;
 - Section 33. - Mondes modernes et contemporains ;
 - Section 34. - Langues, langage, discours ;
 - Section 35. - Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts ;
 - Section 36. - Sociologie, normes et règles ;
 - Section 37. - Economie et gestion ;
 - Section 38. - Sociétés et cultures : approches comparatives ;
 - Section 39. - Espaces, territoires et sociétés ;
 - Section 40. - Politique, pouvoir, organisation.
4. 7. - Institut écologie et environnement (INEE) :
- Section 20. - Surface continentale et interfaces ;
 - Section 29. - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés ;
 - CID 45. - Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société.
4. 8. - Institut de physique (INP) :
- Section 02. - Théories physiques : méthodes, modèles et applications ;
 - Section 04. - Atomes et molécules, optiques et lasers, plasmas chauds ;
 - Section 05. - Matière condensée : organisation et dynamique ;
 - Section 06. - Matière condensée : structures et propriétés électroniques.
4. 9. - Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) :
- Section 03. - Interactions, particules, noyaux du laboratoire au cosmos.
4. 10. - Institut national planète et univers (INSU) :
- Section 17. - Système solaire et univers lointain ;

- Section 18. - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles ;
- Section 19. - Système Terre : enveloppes superficielles.

Art. 5. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2009.

La présidente,
Catherine BRECHIGNAC

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Textes fondamentaux - RMLR : 21

Décision n° 090177DAJ du 30 novembre 2009 modifiant la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis comité technique paritaire des personnels du CNRS.

Art. 1^{er}. - L'article 10 de la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« Un chercheur recruté à l'issue d'un concours dont le jury d'admissibilité était constitué par une commission interdisciplinaire est évalué par celle-ci et par la section dont la thématique est la plus proche de son activité scientifique. Cette section est déterminée par le directeur général, sur proposition du chercheur et après avis de la section concernée et du ou des directeur(s) scientifique(s) concerné(s).

La commission interdisciplinaire qui a constitué le jury d'admissibilité est également compétente pour donner un avis de pertinence sur le caractère interdisciplinaire des activités de l'unité au sein de laquelle est affecté le chercheur ainsi recruté ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 090032CHIM du 6 novembre 2009 portant création de l'UMR internationale n° 3254 - Complex assemblies of soft matter
Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; convention du 14-09-2009 entre le CNRS, partenaires RHODIA et Université de Pennsylvanie ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis directeur département scientifique.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009, l'UMR internationale - Complex assemblies of soft matter portant le n° 3254 :

Partenaires : RHODIA et Université de Pennsylvanie

Institut : Chimie

Délégation : Paris A

Section d'évaluation : 11

Art. 2. - Nomination

M. Lawrence A. HOUGH, senior researcher RHODIA, est nommé directeur de cette UMR internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090070SHS du 26 novembre 2009 portant création de l'USR n° 3331 - Asie orientale et nomination du directeur et du directeur-adjoint
SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord-cadre ministère des affaires étrangères et européennes et CNRS définissant des UMI-FRE du 20-04-2007 ; accord ministère des affaires étrangères et européennes ; avis instances compétentes du CoNRS.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} juin 2009, l'USR n° 3331 - Asie orientale :

Département scientifique : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Sections d'évaluation : 35, 38, 39, 40

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont : Recherches historiques, sociologiques, économiques.

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. - Nomination

M. Jean-François HUCHET, maître de conférences, est nommé directeur de cette USR pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

M. Marc HUMBERT, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de cette USR pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à des membres de l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090023SING du 10 novembre 2009 portant prorogation du mandat de l'UMR n° 7503 contractualisée - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)
SING

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis AERES ; avis directeur du département scientifique concerné ; accord des organismes partenaires.

Art. 1^{er}. - Le mandat de l'UMR n° 7503 devant figurer dans le contrat quadriennal de développement 2009-2012 est prorogé pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Département scientifique de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation : Centre-Est

Etablissement principal : Université Nancy 1

Autres établissements : INRIA, INPL, Université Nancy 2

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

Sections d'évaluation : 07 et 34

Art. 2. - A compter du 1^{er} janvier 2009, M. Karl TOMBRE, directeur de recherche INRIA, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA), dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'UMR précitée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741**Décision n° 090014IN2P3 du 27 novembre 2009 portant renouvellement de l'UPS n° 2966 - Unité logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE)**

IN2P3

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050040PHNC du 19-12-2005 ; avis directeur IN2P3.

Art. 1^{er}. - Renouvellement

Une UPS (UPS) - Unité logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE), numéro de code 2966, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette unité est rattachée à :

Institut : IN2P3

Délégation : Alpes

Section : 03

Art. 2. - Mission

L'unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE) est chargée, pour le compte de toute unité CNRS ou partenaires du CNRS, de l'étude et de la réalisation de tous types d'opérations logistiques, nationales, européennes et internationales, liées aux échanges de matériels scientifiques (transports, dédouanement, emballage, assurance), de la prescription de transports, du conseil aux unités (fiscalité des échanges internationaux et européens, transport de marchandises dangereuses), ainsi que des veilles techniques et réglementaires afférentes.

Art. 3. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée ci-dessus, le CNRS attribue des moyens tant en personnels qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 4. - Direction de l'unité

M. Philippe BRION, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé directeur de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Art. 5. - Locaux

L'UPS dispose de locaux sis, selon les modalités définies dans la convention d'hébergement ULISSE du 20 juin 2008 : 9, chemin de Bellevue, 74941 – Annecy-Le-Vieux.

Art. 6. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 7. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 8. - Comité d'orientation et de surveillance

L'UPS est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 9. - Durée du travail et des congés

Les personnels affectés à l'UPS sont soumis à la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 10. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741**Décision n° 090063SCHS du 30 octobre 2009 portant création de l'UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand SHS**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; convention création UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand entre CNRS/ Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ; avis directeur département scientifique SHS.

Art. 1^{er}. - Création

L'UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand est créée pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, conformément à la convention de création susvisée.

Département scientifique de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation : Rhône-Auvergne

Partenaire du CNRS : Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand

Sections d'évaluation : 34 (principale), 35, 31, 39

Art. 2. - Direction

M. Laurent JAFFRO, professeur des universités, est nommé directeur de cette UMS, à compter du 1^{er} janvier 2008, et pour la durée de l'unité.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 octobre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 090140DAJ du 6 novembre 2009 modifiant la décision portant création de l'UPS n° 3107 - Institut des grilles (IDG)**

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070112DAJ du 14-08-2007.

Art. 1^{er}. – La décision n° 070112DAJ du 14 août 2007 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 4, les termes : « directeur du département scientifique "Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie" (ST2I) » sont remplacés par les termes : « directeur de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I) et, dans l'attente de la création de cet institut, par le chargé de mission auprès du directeur général pour la mise en place dudit institut ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Questions administratives et juridiques générales

Sécurité des systèmes d'information - RMLR : 416

Décision n° 09A071DR04 du 16 novembre 2009 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu L. n° 78-17 du 06-12-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod. ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document orientation et cadrage de PSSI CNRS du 15-11-2006 ; DEC. n° 08A008DR04 du 01-01-2008 ; avis directeurs des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis chargé de mission SSI du CNRS ; avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS.

Art. 1^{er}. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud est constituée comme suit :

- Le coordinateur régional :
M. Jean-Louis MOISY, IRHC,
- 5 membres experts de la coordination :
M. René BILHAUT, IR1,
M. Olivier BRAND-FOISSAC, IR2,
M. David DELAVENAT, IE2,
M. Gilles GALLOT, IR1,
Mme Mathilde ROUSSEAU, IE2.

Art. 2. - La décision n° 08A057DR04 du 28 octobre 2008 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Les personnels du CNRS

Droit syndical - RMLR : 5233

Arrêté du 20 octobre 2009 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles au Comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale

Education nationale

JO du 31-10-2009, texte n° 18

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021218249&dateTexte=&categorieLien=id>

Le droit à la formation - RMLR : 5235

Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Président de la République

JO du 25-11-2009, texte n° 2

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312490&dateTexte=&categorieLien=id>

Le droit à la formation - RMLR : 5235

Observations du gouvernement sur le recours dirigé contre la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Conseil constitutionnel

JO du 25-11-2009, texte n° 8

Ces observations sont disponibles dans leur intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327425&dateTexte=&categorieLien=id>

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 090005DRH du 1^{er} juillet 2009 fixant la grille indiciaire des personnels CNRS - Indices majorés du 1^{er} juillet 2009

Direction des ressources humaines

GRILLE INDICIAIRE DES PERSONNELS CNRS Indices majorés du 1^{er} juillet 2009

Chercheurs titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983

| GRADES | ECHELONS | | | | | | | | |
|--|----------|----------|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| Directeur de recherche cl. excep. | HED1,2,3 | HEE1,2 | | | | | | | |
| Directeur de recherche 1 ^{ère} classe | 821 | HEB1,2,3 | HEC1,2,3 | | | | | | |
| Directeur de recherche 2 ^{ème} classe | 658 | 696 | 734 | 776 | 821 | HEA1,2,3 | | | |
| Chargé de recherche 1 ^{ère} classe | 476 | 505 | 564 | 623 | 673 | 719 | 749 | 783 | 821 |
| Chargé de recherche 2 ^{ème} classe | 454 | 461 | 490 | 518 | 545 | 564 | | | |

Chercheurs contractuels régis par le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980

| GRADES | ECHELONS | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| Directeur de recherche cl. excep. | HED1,2,3 | HEE1,2 | | | | | | | |
| Directeur de recherche | 821 | HEB1,2,3 | HEC1,2,3 | | | | | | |
| Maître de recherche | 658 | 696 | 734 | 776 | 821 | HEA1,2,3 | | | |
| Chargé de recherche | 416-452 | 487 | 554 | 623 | 673 | 719 | 749 | 783 | 821 |
| Attaché de recherche agrégé | 400 | 440 | 478 | 514 | 541 | | | | |
| Attaché de recherche non agrégé | 370 | 395 | 431 | 466 | 500 | 531 | | | |

| CORRESPONDANCE ECHELLE-LETTRE/INDICE | | | | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| HEA1 881 | HEB1 963 | HEC1 1115 | HED1 1164 | HEE1 1270 |
| HEA2 916 | HEB2 1004 | HEC2 1139 | HED2 1217 | HEE2 1320 |
| HEA3 963 | HEB3 1058 | HEC3 1164 | HED3 1270 | |

ITA titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983

| GRADES | ECHELONS | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| Ingénieur de recherche hors cl. | 658 | 734 | 821 | HEA1,2,3 | | | | | | | | | | |
| Ingénieur de recherche 1 ^{ère} cl. | 582 | 658 | 734 | 783 | 821 | | | | | | | | | |
| Ingénieur de recherche 2 ^{ème} cl. | 412 | 437 | 464 | 492 | 514 | 550 | 582 | 619 | 658 | 686 | 713 | | | |
| Ingénieur d'études hors classe | 696 | 729 | 760 | 783 | | | | | | | | | | |
| Ingénieur d'études 1 ^{ère} classe | 555 | 582 | 612 | 642 | 673 | | | | | | | | | |
| Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe | 370 | 386 | 405 | 426 | 448 | 467 | 492 | 510 | 536 | 561 | 574 | 597 | 619 | |
| Assistant-ingénieur | 339 | 353 | 371 | 387 | 404 | 423 | 440 | 457 | 474 | 490 | 505 | 522 | 538 | 551 |
| Technicien cl. exceptionnelle | 377 | 397 | 421 | 445 | 467 | 490 | 514 | | | | | | | |
| Technicien classe supérieure | 352 | 368 | 384 | 405 | 420 | 443 | 465 | 489 | | | | | | |
| Technicien classe normale | 297 | 303 | 319 | 325 | 339 | 352 | 362 | 370 | 384 | 395 | 418 | 439 | 463 | |
| Adj. tech. principal de 1 ^{ère} cl. (E6) | 325 | 336 | 347 | 360 | 377 | 394 | 416 | 430 | | | | | | |
| Adj. tech. principal de 2 ^{ème} cl. (E5) | 294 | 295 | 298 | 308 | 318 | 328 | 338 | 350 | 362 | 379 | 392 | | | |
| Adj. tech. principal de 1 ^{ère} cl. (E4) | 293 | 294 | 295 | 300 | 308 | 316 | 325 | 335 | 345 | 356 | 369 | | | |
| Adj. tech. principal de 2 ^{ème} cl. (E3) | 292 | 293 | 294 | 295 | 300 | 305 | 312 | 319 | 326 | 338 | 355 | | | |
| Chargé mission recherche | 507 | 542 | 582 | 628 | 680 | 734 | | | | | | | | |
| Chargé adm. de rech. 1 ^{ère} cl. | 517 | 530 | 567 | 612 | 658 | 688 | | | | | | | | |
| Chargé adm. de rech. 2 ^{ème} cl. | 400 | 427 | 464 | 500 | 530 | 567 | 597 | | | | | | | |
| Attaché adm. rech. princ. 1 ^{ère} cl. | 696 | 729 | 760 | 783 | | | | | | | | | | |
| Attaché adm. rech. princ. 2 ^{ème} cl. | 477 | 517 | 551 | 590 | 626 | 673 | | | | | | | | |
| Attaché adm. de recherche | 349 | 376 | 389 | 408 | 431 | 461 | 496 | 524 | 545 | 584 | 626 | 642 | | |
| Attaché adm. de rech. stage | 321 | | | | | | | | | | | | | |
| Secr. adm. rech. cl. exceptionnelle | 377 | 397 | 421 | 445 | 467 | 490 | 514 | | | | | | | |
| Secr. adm. rech. cl. supérieure | 362 | 370 | 384 | 405 | 420 | 443 | 465 | 489 | | | | | | |
| Secr. adm. rech. cl. normale | 297 | 303 | 319 | 325 | 339 | 352 | 362 | 370 | 384 | 395 | 418 | 439 | 463 | |

PS : AJTP1 (E6) : l'indice terminal 430 en gras correspond à un échelon spécial.

ITA contractuels régis par le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959

| CATEGORIES | ECHELONS | | | | | | | | | | | | | |
|------------|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| O A | 658 | 734 | 821 | HEA1,2,3 | | | | | | | | | | |
| 1 A | 582 | 658 | 734 | 783 | 821 | | | | | | | | | |
| 2 A | 412 | 437 | 464 | 492 | 514 | 550 | 582 | 619 | 658 | | | | | |
| 3 A | 386 | 405 | 426 | 448 | 467 | 492 | 510 | 536 | 561 | 589 | 619 | | | |
| O B | 370 | 383 | 401 | 417 | 441 | 464 | 489 | 504 | 530 | | | | | |
| 1 B | 370 | 383 | 401 | 417 | 441 | 464 | 489 | 504 | 530 | 555 | 574 | 597 | | |
| 2 B | 293 | 310 | 328 | 348 | 361 | 378 | 390 | 406 | 421 | 442 | 465 | 489 | | |
| 3 B | 292 | 292 | 304 | 312 | 325 | 338 | 352 | 370 | 384 | 395 | 414 | 421 | | |

| CATEGORIES | ECHELONS | | | | | | | | | | | | | |
|------------|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 4 B | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 297 | 307 | 314 | 322 | 331 | 338 | | | |
| 5 B | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 293 | 303 | 310 | 318 | 324 | | | | |
| 6 B | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | | | | |
| 7 B | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | | | | |
| 0 D | 400 | 427 | 464 | 500 | 530 | 567 | 612 | 658 | 688 | | | | | |
| 1 D | 345 | 365 | 381 | 400 | 416 | 441 | 464 | 489 | 507 | 530 | 555 | 597 | 642 | |
| 2 D | 296 | 313 | 336 | 358 | 380 | 398 | 421 | 442 | 465 | 489 | | | | |
| 3 D | 292 | 292 | 304 | 312 | 325 | 338 | 352 | 370 | 384 | 395 | 414 | 421 | | |
| 4 D | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 293 | 296 | 302 | 306 | | |
| 5 D | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 295 | 299 | | |
| 6 D | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | | | | |
| 6 D bis | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | 292 | | | |

BAREME DES REMUNERATIONS DES PERSONNELS CNRS
Valeur annuelle du point au 1^{er} octobre 2009 : 55,2871 €

| Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € (Mise à jour le 01/10/2008) | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| Indice majoré | Traitement + indemnité de résidence | | | Supplément familial de traitement | | |
| | 1 ^{ère} zone | 2 ^{ème} zone | 3 ^{ème} zone | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| 292 | 1 386,49 | 1 359,03 | 1 345,31 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 293 | 1 391,10 | 1 363,64 | 1 349,92 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 294 | 1 395,71 | 1 368,25 | 1 354,53 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 295 | 1 400,32 | 1 372,86 | 1 359,14 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 296 | 1 404,92 | 1 377,46 | 1 363,74 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 297 | 1 409,53 | 1 382,07 | 1 368,35 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 298 | 1 414,14 | 1 386,68 | 1 372,96 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 299 | 1 418,89 | 1 391,34 | 1 377,57 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 300 | 1 423,63 | 1 395,99 | 1 382,17 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 302 | 1 433,13 | 1 405,30 | 1 391,39 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 303 | 1 437,86 | 1 409,94 | 1 395,99 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 304 | 1 442,61 | 1 414,60 | 1 400,60 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 305 | 1 447,36 | 1 419,26 | 1 405,21 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 306 | 1 452,11 | 1 423,91 | 1 409,82 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 307 | 1 456,85 | 1 428,56 | 1 414,42 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 308 | 1 461,60 | 1 433,22 | 1 419,03 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 309 | 1 466,34 | 1 437,87 | 1 423,64 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 310 | 1 471,09 | 1 442,53 | 1 428,25 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 312 | 1 480,58 | 1 451,83 | 1 437,46 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 313 | 1 485,33 | 1 456,49 | 1 442,07 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 314 | 1 490,07 | 1 461,13 | 1 446,67 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 316 | 1 499,56 | 1 470,44 | 1 455,89 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 317 | 1 504,31 | 1 475,10 | 1 460,50 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 318 | 1 509,05 | 1 479,75 | 1 465,10 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 319 | 1 513,80 | 1 484,40 | 1 469,71 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 321 | 1 523,29 | 1 493,71 | 1 478,93 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 322 | 1 528,03 | 1 498,36 | 1 483,53 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 324 | 1 537,53 | 1 507,67 | 1 492,75 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 325 | 1 542,27 | 1 512,32 | 1 497,35 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 326 | 1 547,01 | 1 516,97 | 1 501,96 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |

| Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € (Mise à jour le 01/10/2008) | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| Indice majoré | Traitement + indemnité de résidence | | | Supplément familial de traitement | | |
| | 1 ^{ère} zone | 2 ^{ème} zone | 3 ^{ème} zone | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| 327 | 1 551,76 | 1 521,63 | 1 506,57 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 328 | 1 556,51 | 1 526,29 | 1 511,18 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 330 | 1 566,00 | 1 535,59 | 1 520,39 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 331 | 1 570,75 | 1 540,25 | 1 525,00 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 335 | 1 589,73 | 1 558,86 | 1 543,43 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 336 | 1 594,47 | 1 563,51 | 1 548,03 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 337 | 1 599,21 | 1 568,16 | 1 552,64 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 338 | 1 603,96 | 1 572,82 | 1 557,25 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 339 | 1 608,71 | 1 577,47 | 1 561,86 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 344 | 1 632,43 | 1 600,73 | 1 584,89 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 345 | 1 637,18 | 1 605,39 | 1 589,50 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 346 | 1 641,93 | 1 610,05 | 1 594,11 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 347 | 1 646,67 | 1 614,69 | 1 598,71 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 348 | 1 651,41 | 1 619,35 | 1 603,32 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 349 | 1 656,16 | 1 624,00 | 1 607,93 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 350 | 1 660,91 | 1 628,66 | 1 612,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 352 | 1 670,40 | 1 637,96 | 1 621,75 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 353 | 1 675,15 | 1 642,62 | 1 626,36 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 355 | 1 684,63 | 1 651,92 | 1 635,57 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 356 | 1 689,38 | 1 656,58 | 1 640,18 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 358 | 1 698,87 | 1 665,88 | 1 649,39 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 359 | 1 703,62 | 1 670,54 | 1 654,00 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 360 | 1 708,36 | 1 675,19 | 1 658,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 361 | 1 713,11 | 1 679,85 | 1 663,22 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 362 | 1 717,85 | 1 684,49 | 1 667,82 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 365 | 1 732,08 | 1 698,45 | 1 681,64 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 368 | 1 746,33 | 1 712,42 | 1 695,47 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 369 | 1 751,07 | 1 717,07 | 1 700,07 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 370 | 1 755,82 | 1 721,72 | 1 704,68 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 371 | 1 760,56 | 1 726,38 | 1 709,29 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 375 | 1 779,55 | 1 744,99 | 1 727,72 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 376 | 1 784,28 | 1 749,64 | 1 732,32 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 377 | 1 789,03 | 1 754,29 | 1 736,93 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 378 | 1 793,78 | 1 758,95 | 1 741,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 379 | 1 798,53 | 1 763,61 | 1 746,15 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 380 | 1 803,27 | 1 768,25 | 1 750,75 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 381 | 1 808,02 | 1 772,91 | 1 755,36 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 382 | 1 812,76 | 1 777,56 | 1 759,97 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 383 | 1 817,51 | 1 782,22 | 1 764,58 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 384 | 1 822,25 | 1 786,87 | 1 769,18 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 386 | 1 831,75 | 1 796,18 | 1 778,40 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 387 | 1 836,49 | 1 800,83 | 1 783,00 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 389 | 1 845,98 | 1 810,14 | 1 792,22 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 390 | 1 850,73 | 1 814,79 | 1 796,83 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 392 | 1 860,22 | 1 824,10 | 1 806,04 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 394 | 1 869,71 | 1 833,41 | 1 815,26 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 395 | 1 874,45 | 1 838,05 | 1 819,86 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 397 | 1 883,95 | 1 847,37 | 1 829,08 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |

| Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € (Mise à jour le 01/10/2008) | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| Indice majoré | Traitement + indemnité de résidence | | | Supplément familial de traitement | | |
| | 1 ^{ère} zone | 2 ^{ème} zone | 3 ^{ème} zone | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| 398 | 1 888,69 | 1 852,01 | 1 833,68 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 400 | 1 898,18 | 1 861,32 | 1 842,90 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 401 | 1 902,93 | 1 865,98 | 1 847,51 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 404 | 1 917,16 | 1 879,94 | 1 861,33 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 405 | 1 921,91 | 1 884,59 | 1 865,94 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 406 | 1 926,65 | 1 889,24 | 1 870,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 407 | 1 931,40 | 1 893,90 | 1 875,15 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 408 | 1 936,15 | 1 898,55 | 1 879,76 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 412 | 1 955,13 | 1 917,17 | 1 898,19 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 414 | 1 964,62 | 1 926,47 | 1 907,40 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 416 | 1 974,10 | 1 935,77 | 1 916,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 417 | 1 978,85 | 1 940,43 | 1 921,22 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 418 | 1 983,60 | 1 945,08 | 1 925,83 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 420 | 1 993,09 | 1 954,39 | 1 935,04 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 421 | 1 997,83 | 1 959,04 | 1 939,65 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 423 | 2 007,33 | 1 968,35 | 1 948,87 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 426 | 2 021,57 | 1 982,31 | 1 962,69 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 427 | 2 026,30 | 1 986,96 | 1 967,29 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 430 | 2 040,55 | 2 000,93 | 1 981,12 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 431 | 2 045,29 | 2 005,57 | 1 985,72 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 437 | 2 073,77 | 2 033,50 | 2 013,37 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 439 | 2 083,25 | 2 042,80 | 2 022,58 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 440 | 2 088,00 | 2 047,46 | 2 027,19 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 441 | 2 092,75 | 2 052,11 | 2 031,80 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 442 | 2 097,49 | 2 056,76 | 2 036,40 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 443 | 2 102,24 | 2 061,42 | 2 041,01 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 445 | 2 111,73 | 2 070,73 | 2 050,23 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 448 | 2 125,97 | 2 084,69 | 2 064,05 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| 452 | 2 144,95 | 2 103,30 | 2 082,48 | 73,14 | 181,83 | 129,51 |
| 454 | 2 154,44 | 2 112,60 | 2 091,69 | 73,42 | 182,57 | 130,07 |
| 456 | 2 163,93 | 2 121,91 | 2 100,91 | 73,69 | 183,31 | 130,62 |
| 457 | 2 168,67 | 2 126,56 | 2 105,51 | 73,83 | 183,68 | 130,90 |
| 461 | 2 187,65 | 2 145,17 | 2 123,94 | 74,38 | 185,15 | 132,00 |
| 463 | 2 197,15 | 2 154,49 | 2 133,16 | 74,66 | 185,89 | 132,55 |
| 464 | 2 201,89 | 2 159,13 | 2 137,76 | 74,80 | 186,26 | 132,83 |
| 465 | 2 206,64 | 2 163,79 | 2 142,37 | 74,94 | 186,62 | 133,11 |
| 466 | 2 211,38 | 2 168,44 | 2 146,98 | 75,07 | 186,99 | 133,38 |
| 467 | 2 216,13 | 2 173,10 | 2 151,59 | 75,21 | 187,36 | 133,66 |
| 474 | 2 249,35 | 2 205,67 | 2 183,84 | 76,18 | 189,94 | 135,60 |
| 476 | 2 258,84 | 2 214,98 | 2 193,05 | 76,46 | 190,68 | 136,15 |
| 477 | 2 263,58 | 2 219,63 | 2 197,66 | 76,59 | 191,05 | 136,42 |
| 478 | 2 268,32 | 2 224,28 | 2 202,26 | 76,73 | 191,42 | 136,70 |
| 486 | 2 306,29 | 2 261,51 | 2 239,12 | 77,84 | 194,36 | 138,91 |
| 487 | 2 311,04 | 2 266,16 | 2 243,73 | 77,98 | 194,73 | 139,19 |
| 489 | 2 320,52 | 2 275,46 | 2 252,94 | 78,25 | 195,47 | 139,74 |
| 490 | 2 325,27 | 2 280,12 | 2 257,55 | 78,39 | 195,84 | 140,02 |
| 492 | 2 334,77 | 2 289,43 | 2 266,77 | 78,67 | 196,58 | 140,57 |
| 496 | 2 353,75 | 2 308,05 | 2 285,20 | 79,22 | 198,05 | 141,68 |

| Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € (Mise à jour le 01/10/2008) | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| Indice majoré | Traitement + indemnité de résidence | | | Supplément familial de traitement | | |
| | 1 ^{ère} zone | 2 ^{ème} zone | 3 ^{ème} zone | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| 500 | 2 372,72 | 2 326,65 | 2 303,62 | 79,77 | 199,52 | 142,78 |
| 504 | 2 391,71 | 2 345,27 | 2 322,05 | 80,33 | 201,00 | 143,89 |
| 505 | 2 396,45 | 2 349,92 | 2 326,66 | 80,46 | 201,37 | 144,16 |
| 507 | 2 405,95 | 2 359,23 | 2 335,88 | 80,74 | 202,11 | 144,72 |
| 510 | 2 420,19 | 2 373,19 | 2 349,70 | 81,16 | 203,21 | 145,55 |
| 514 | 2 439,17 | 2 391,81 | 2 368,13 | 81,71 | 204,69 | 146,65 |
| 517 | 2 453,40 | 2 405,76 | 2 381,95 | 82,12 | 205,79 | 147,48 |
| 518 | 2 458,15 | 2 410,42 | 2 386,56 | 82,26 | 206,16 | 147,76 |
| 522 | 2 477,12 | 2 429,02 | 2 404,98 | 82,81 | 207,63 | 148,86 |
| 524 | 2 486,62 | 2 438,34 | 2 414,20 | 83,09 | 208,37 | 149,42 |
| 530 | 2 515,09 | 2 466,25 | 2 441,84 | 83,92 | 210,58 | 151,08 |
| 531 | 2 519,84 | 2 470,91 | 2 446,45 | 84,06 | 210,95 | 151,35 |
| 536 | 2 543,57 | 2 494,18 | 2 469,49 | 84,75 | 212,79 | 152,73 |
| 538 | 2 553,06 | 2 503,48 | 2 478,70 | 85,03 | 213,53 | 153,29 |
| 541 | 2 567,29 | 2 517,44 | 2 492,52 | 85,44 | 214,64 | 154,12 |
| 542 | 2 572,04 | 2 522,10 | 2 497,13 | 85,58 | 215,01 | 154,39 |
| 545 | 2 586,27 | 2 536,05 | 2 510,95 | 85,99 | 216,11 | 155,22 |
| 550 | 2 610,00 | 2 559,32 | 2 533,99 | 86,68 | 217,95 | 156,60 |
| 551 | 2 614,74 | 2 563,97 | 2 538,59 | 86,82 | 218,32 | 156,88 |
| 554 | 2 628,99 | 2 577,94 | 2 552,42 | 87,24 | 219,43 | 157,71 |
| 555 | 2 633,73 | 2 582,59 | 2 557,02 | 87,38 | 219,80 | 157,99 |
| 561 | 2 662,21 | 2 610,51 | 2 584,67 | 88,21 | 222,01 | 159,65 |
| 564 | 2 676,44 | 2 624,47 | 2 598,49 | 88,62 | 223,11 | 160,47 |
| 567 | 2 690,67 | 2 638,43 | 2 612,31 | 89,03 | 224,22 | 161,30 |
| 574 | 2 723,89 | 2 671,00 | 2 644,56 | 90,00 | 226,80 | 163,24 |
| 582 | 2 761,86 | 2 708,23 | 2 681,42 | 91,11 | 229,75 | 165,45 |
| 584 | 2 771,34 | 2 717,53 | 2 690,63 | 91,38 | 230,49 | 166,00 |
| 589 | 2 795,08 | 2 740,80 | 2 713,67 | 92,08 | 232,33 | 167,39 |
| 590 | 2 799,82 | 2 745,46 | 2 718,28 | 92,21 | 232,70 | 167,66 |
| 597 | 2 833,04 | 2 778,03 | 2 750,53 | 93,18 | 235,28 | 169,60 |
| 612 | 2 904,22 | 2 847,83 | 2 819,64 | 95,25 | 240,81 | 173,74 |
| 619 | 2 937,44 | 2 880,40 | 2 851,89 | 96,22 | 243,39 | 175,68 |
| 623 | 2 956,42 | 2 899,02 | 2 870,32 | 96,77 | 244,86 | 176,78 |
| 626 | 2 970,66 | 2 912,98 | 2 884,14 | 97,19 | 245,97 | 177,61 |
| 628 | 2 980,15 | 2 922,28 | 2 893,35 | 97,47 | 246,70 | 178,17 |
| 642 | 3 046,59 | 2 987,43 | 2 957,86 | 99,40 | 251,86 | 182,04 |
| 658 | 3 122,51 | 3 061,88 | 3 031,57 | 101,61 | 257,76 | 186,46 |
| 673 | 3 193,70 | 3 131,68 | 3 100,68 | 103,69 | 263,29 | 190,61 |
| 680 | 3 226,91 | 3 164,25 | 3 132,93 | 104,65 | 265,87 | 192,54 |
| 686 | 3 255,38 | 3 192,17 | 3 160,57 | 105,48 | 268,08 | 194,20 |
| 688 | 3 264,88 | 3 201,48 | 3 169,79 | 105,76 | 268,82 | 194,75 |
| 696 | 3 302,84 | 3 238,71 | 3 206,65 | 106,86 | 271,77 | 196,96 |
| 713 | 3 383,51 | 3 317,81 | 3 284,97 | 109,21 | 278,03 | 201,66 |
| 719 | 3 411,98 | 3 345,73 | 3 312,61 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 729 | 3 459,45 | 3 392,27 | 3 358,69 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 734 | 3 483,17 | 3 415,53 | 3 381,72 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 749 | 3 554,35 | 3 485,33 | 3 450,83 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 760 | 3 606,55 | 3 536,52 | 3 501,51 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |

| Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € (Mise à jour le 01/10/2008) | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| Indice majoré | Traitement + indemnité de résidence | | | Supplément familial de traitement | | |
| | 1 ^{ère} zone | 2 ^{ème} zone | 3 ^{ème} zone | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| 776 | 3 682,48 | 3 610,98 | 3 575,23 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 783 | 3 715,70 | 3 643,55 | 3 607,48 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 821 | 3 896,02 | 3 820,37 | 3 782,55 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 881 | 4 180,75 | 4 099,57 | 4 058,99 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 916 | 4 346,84 | 4 262,44 | 4 220,24 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 963 | 4 569,89 | 4 481,15 | 4 436,79 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1004 | 4 764,45 | 4 671,93 | 4 625,68 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1058 | 5 020,70 | 4 923,21 | 4 874,47 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1115 | 5 291,20 | 5 188,46 | 5 137,09 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1139 | 5 405,08 | 5 300,13 | 5 247,66 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1164 | 5 523,72 | 5 416,46 | 5 362,84 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1217 | 5 775,24 | 5 663,10 | 5 607,03 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1270 | 6 026,74 | 5 909,72 | 5 851,21 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| 1320 | 6 264,02 | 6 142,39 | 6 081,58 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 090006DRH du 1^{er} juillet 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques

Direction des ressources humaines

GRILLE INDICIAIRE ET DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES DE PHYSIQUE NUCLEAIRE
INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES

- Valeur annuelle du point au 1^{er} octobre 2009 : 55,2871 € -

- Indices majorés du 1^{er} juillet 2009 -

| Grade | Echelon | Indice majoré | Traitement brut | | Indemnité de résidence | | Supplément familial de traitement | | |
|------------------------------------|---------|---------------|-----------------|----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| | | | Annuel | Mensuel | 1 ^{ère} zone (3%) | 2 ^{ème} zone (1%) | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 01 | 792 | 43 787,38 | 3 648,94 | 109,46 | 36,48 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 02 | A 1 | 48 707,94 | 4 058,99 | 121,76 | 40,58 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 03 | A 2 | 50 642,98 | 4 220,24 | 126,60 | 42,20 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 04 | A 3 | 53 241,48 | 4 436,79 | 133,10 | 44,36 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 05 | B 3 | 58 493,75 | 4 874,47 | 146,23 | 48,74 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 06 | C 1 | 61 645,12 | 5 137,09 | 154,11 | 51,37 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 07 | C 3 | 64 354,18 | 5 362,84 | 160,88 | 53,62 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.1 ^e cl. | 08 | D 2 | 67 284,40 | 5 607,03 | 168,21 | 56,07 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 01 | 645 | 35 660,18 | 2 971,68 | 89,15 | 29,71 | 99,82 | 252,97 | 182,87 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 02 | 683 | 37 761,09 | 3 146,75 | 94,40 | 31,46 | 105,07 | 266,98 | 193,37 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 03 | 720 | 39 806,71 | 3 317,22 | 99,51 | 33,17 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 04 | 759 | 41 962,91 | 3 496,90 | 104,90 | 34,96 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 05 | 796 | 44 008,53 | 3 667,37 | 110,02 | 36,67 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 06 | 821 | 45 390,71 | 3 782,55 | 113,47 | 37,82 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 07 | A 1 | 48 707,94 | 4 058,99 | 121,76 | 40,58 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 08 | A 2 | 50 642,98 | 4 220,24 | 126,60 | 42,20 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 09 | A 3 | 53 241,48 | 4 436,79 | 133,10 | 44,36 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 10 | B 2 | 55 508,25 | 4 625,68 | 138,77 | 46,25 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 11 | B 3 | 58 493,75 | 4 874,47 | 146,23 | 48,74 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |

| Grade | Echelon | Indice majoré | Traitement brut | | Indemnité de résidence | | Supplément familial de traitement | | |
|------------------------------------|---------|---------------|-----------------|----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| | | | Annuel | Mensuel | 1 ^{ère} zone (3%) | 2 ^{ème} zone (1%) | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| Ingénieur princ.2 ^e cl. | 12 | B 3 | 58 493,75 | 4 874,47 | 146,23 | 48,74 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 01 | 483 | 26 703,67 | 2 225,30 | 66,75 | 22,25 | 77,42 | 193,26 | 138,08 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 02 | 516 | 28 528,14 | 2 377,34 | 71,32 | 23,77 | 81,99 | 205,42 | 147,21 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 03 | 545 | 30 131,47 | 2 510,95 | 75,32 | 25,10 | 85,99 | 216,11 | 155,22 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 04 | 577 | 31 900,66 | 2 658,38 | 79,75 | 26,58 | 90,42 | 227,91 | 164,07 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 05 | 611 | 33 780,42 | 2 815,03 | 84,45 | 28,15 | 95,12 | 240,44 | 173,47 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 06 | 647 | 35 770,75 | 2 980,89 | 89,42 | 29,80 | 100,09 | 253,71 | 183,42 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 07 | 681 | 37 650,52 | 3 137,54 | 94,12 | 31,37 | 104,79 | 266,24 | 192,82 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 08 | 716 | 39 585,56 | 3 298,79 | 98,96 | 32,98 | 109,63 | 279,14 | 202,49 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 09 | 750 | 41 465,33 | 3 455,44 | 103,66 | 34,55 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 10 | 785 | 43 400,37 | 3 616,69 | 108,50 | 36,16 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 11 | 820 | 45 335,42 | 3 777,95 | 113,33 | 37,77 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur 1 ^e classe | 12 | 881 | 48 707,94 | 4 058,99 | 121,76 | 40,58 | 109,77 | 279,51 | 202,77 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 01 | 396 | 21 893,69 | 1 824,47 | 54,73 | 18,24 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 02 | 423 | 23 386,44 | 1 948,87 | 58,46 | 19,48 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 03 | 453 | 25 045,06 | 2 087,08 | 62,61 | 20,87 | 73,28 | 182,20 | 129,79 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 04 | 483 | 26 703,67 | 2 225,30 | 66,75 | 22,25 | 77,42 | 193,26 | 138,08 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 05 | 510 | 28 196,42 | 2 349,70 | 70,49 | 23,49 | 81,16 | 203,21 | 145,55 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 06 | 535 | 29 578,60 | 2 464,88 | 73,94 | 24,64 | 84,61 | 212,43 | 152,46 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 07 | 560 | 30 960,78 | 2 580,06 | 77,40 | 25,80 | 88,07 | 221,64 | 159,37 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 08 | 585 | 32 342,95 | 2 695,24 | 80,85 | 26,95 | 91,52 | 230,85 | 166,28 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 09 | 614 | 33 946,28 | 2 828,85 | 84,86 | 28,28 | 95,53 | 241,54 | 174,30 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 10 | 642 | 35 494,32 | 2 957,86 | 88,73 | 29,57 | 99,40 | 251,86 | 182,04 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 11 | 672 | 37 152,93 | 3 096,07 | 92,88 | 30,96 | 103,55 | 262,92 | 190,33 |
| Ingénieur 2 ^e classe | 12 | 701 | 38 756,26 | 3 229,68 | 96,89 | 32,29 | 107,56 | 273,61 | 198,35 |
| Technicien principal | 01 | 427 | 23 607,59 | 1 967,29 | 59,01 | 19,67 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien principal | 02 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien principal | 03 | 466 | 25 763,79 | 2 146,98 | 64,40 | 21,46 | 75,07 | 186,99 | 133,38 |
| Technicien principal | 04 | 488 | 26 980,10 | 2 248,34 | 67,45 | 22,48 | 78,12 | 195,10 | 139,47 |
| Technicien principal | 05 | 506 | 27 975,27 | 2 331,27 | 69,93 | 23,31 | 80,60 | 201,74 | 144,44 |
| Technicien principal | 06 | 524 | 28 970,44 | 2 414,20 | 72,42 | 24,14 | 83,09 | 208,37 | 149,42 |
| Technicien principal | 07 | 542 | 29 965,61 | 2 497,13 | 74,91 | 24,97 | 85,58 | 215,01 | 154,39 |
| Technicien principal | 08 | 557 | 30 794,91 | 2 566,24 | 76,98 | 25,66 | 87,65 | 220,53 | 158,54 |
| Technicien principal | 09 | 573 | 31 679,51 | 2 639,95 | 79,19 | 26,39 | 89,86 | 226,43 | 162,96 |
| Technicien principal | 10 | 593 | 32 785,25 | 2 732,10 | 81,96 | 27,32 | 92,63 | 233,80 | 168,49 |
| Technicien principal | 11 | 613 | 33 890,99 | 2 824,24 | 84,72 | 28,24 | 95,39 | 241,17 | 174,02 |
| Technicien principal | 12 | 633 | 34 996,73 | 2 916,39 | 87,49 | 29,16 | 98,16 | 248,55 | 179,55 |
| Technicien 1 ^e classe | 01 | 306 | 16 917,85 | 1 409,82 | 42,29 | 14,09 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 02 | 329 | 18 189,46 | 1 515,78 | 45,47 | 15,15 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 03 | 350 | 19 350,49 | 1 612,54 | 48,37 | 16,12 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 04 | 374 | 20 677,38 | 1 723,11 | 51,69 | 17,23 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 05 | 392 | 21 672,54 | 1 806,04 | 54,18 | 18,06 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 06 | 413 | 22 833,57 | 1 902,79 | 57,08 | 19,02 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 07 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 1 ^e classe | 08 | 451 | 24 934,48 | 2 077,87 | 62,33 | 20,77 | 73,00 | 181,46 | 129,24 |
| Technicien 1 ^e classe | 09 | 469 | 25 929,65 | 2 160,80 | 64,82 | 21,60 | 75,49 | 188,10 | 134,21 |
| Technicien 1 ^e classe | 10 | 490 | 27 090,68 | 2 257,55 | 67,72 | 22,57 | 78,39 | 195,84 | 140,02 |
| Technicien 1 ^e classe | 11 | 511 | 28 251,71 | 2 354,30 | 70,62 | 23,54 | 81,29 | 203,58 | 145,82 |
| Technicien 1 ^e classe | 12 | 531 | 29 357,45 | 2 446,45 | 73,39 | 24,46 | 84,06 | 210,95 | 151,35 |

| Grade | Echelon | Indice majoré | Traitement brut | | Indemnité de résidence | | Supplément familial de traitement | | |
|------------------------------------|---------|---------------|-----------------|----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| | | | Annuel | Mensuel | 1 ^{ère} zone (3%) | 2 ^{ème} zone (1%) | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| Technicien 2 ^e classe | 01 | 302 | 16 696,70 | 1 391,39 | 41,74 | 13,91 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 02 | 316 | 17 470,72 | 1 455,89 | 43,67 | 14,55 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 03 | 328 | 18 134,17 | 1 511,18 | 45,33 | 15,11 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 04 | 339 | 18 742,33 | 1 561,86 | 46,85 | 15,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 05 | 353 | 19 516,35 | 1 626,36 | 48,79 | 16,26 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 06 | 359 | 19 848,07 | 1 654,00 | 49,62 | 16,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 07 | 369 | 20 400,94 | 1 700,07 | 51,00 | 17,00 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 08 | 383 | 21 174,96 | 1 764,58 | 52,93 | 17,64 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 09 | 399 | 22 059,55 | 1 838,29 | 55,14 | 18,38 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 10 | 414 | 22 888,86 | 1 907,40 | 57,22 | 19,07 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 11 | 429 | 23 718,17 | 1 976,51 | 59,29 | 19,76 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Technicien 2 ^e classe | 12 | 445 | 24 602,76 | 2 050,23 | 61,50 | 20,50 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 01 | 427 | 23 607,59 | 1 967,29 | 59,01 | 19,67 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 02 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 03 | 466 | 25 763,79 | 2 146,98 | 64,40 | 21,46 | 75,07 | 186,99 | 133,38 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 04 | 488 | 26 980,10 | 2 248,34 | 67,45 | 22,48 | 78,12 | 195,10 | 139,47 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 05 | 506 | 27 975,27 | 2 331,27 | 69,93 | 23,31 | 80,60 | 201,74 | 144,44 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 06 | 524 | 28 970,44 | 2 414,20 | 72,42 | 24,14 | 83,09 | 208,37 | 149,42 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 07 | 542 | 29 965,61 | 2 497,13 | 74,91 | 24,97 | 85,58 | 215,01 | 154,39 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 08 | 557 | 30 794,91 | 2 566,24 | 76,98 | 25,66 | 87,65 | 220,53 | 158,54 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 09 | 573 | 31 679,51 | 2 639,95 | 79,19 | 26,39 | 89,86 | 226,43 | 162,96 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 10 | 593 | 32 785,25 | 2 732,10 | 81,96 | 27,32 | 92,63 | 233,80 | 168,49 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 11 | 613 | 33 890,99 | 2 824,24 | 84,72 | 28,24 | 95,39 | 241,17 | 174,02 |
| Tech. d'atelier 1 ^e cl. | 12 | 633 | 34 996,73 | 2 916,39 | 87,49 | 29,16 | 98,16 | 248,55 | 179,55 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 01 | 374 | 20 677,38 | 1 723,11 | 51,69 | 17,23 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 02 | 387 | 21 396,11 | 1 783,00 | 53,49 | 17,83 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 03 | 405 | 22 391,28 | 1 865,94 | 55,97 | 18,65 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 04 | 421 | 23 275,87 | 1 939,65 | 58,18 | 19,39 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 05 | 438 | 24 215,75 | 2 017,97 | 60,53 | 20,17 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 06 | 456 | 25 210,92 | 2 100,91 | 63,02 | 21,00 | 73,69 | 183,31 | 130,62 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 07 | 473 | 26 150,80 | 2 179,23 | 65,37 | 21,79 | 76,04 | 189,57 | 135,32 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 08 | 493 | 27 256,54 | 2 271,37 | 68,14 | 22,71 | 78,81 | 196,94 | 140,85 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 09 | 508 | 28 085,85 | 2 340,48 | 70,21 | 23,40 | 80,88 | 202,47 | 144,99 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 10 | 525 | 29 025,73 | 2 418,81 | 72,56 | 24,18 | 83,23 | 208,74 | 149,69 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 11 | 540 | 29 855,03 | 2 487,91 | 74,63 | 24,87 | 85,30 | 214,27 | 153,84 |
| Tech. d'atelier 2 ^e cl. | 12 | 556 | 30 739,63 | 2 561,63 | 76,84 | 25,61 | 87,51 | 220,17 | 158,26 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 01 | 311 | 17 194,29 | 1 432,85 | 42,98 | 14,32 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 02 | 325 | 17 968,31 | 1 497,35 | 44,92 | 14,97 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 03 | 339 | 18 742,33 | 1 561,86 | 46,85 | 15,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 04 | 353 | 19 516,35 | 1 626,36 | 48,79 | 16,26 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 05 | 364 | 20 124,50 | 1 677,04 | 50,31 | 16,77 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 06 | 370 | 20 456,23 | 1 704,68 | 51,14 | 17,04 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 07 | 384 | 21 230,25 | 1 769,18 | 53,07 | 17,69 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 08 | 401 | 22 170,13 | 1 847,51 | 55,42 | 18,47 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 09 | 415 | 22 944,15 | 1 912,01 | 57,36 | 19,12 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 10 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 11 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'atelier 3 ^e cl. | 12 | 461 | 25 487,35 | 2 123,94 | 63,71 | 21,23 | 74,38 | 185,15 | 132,00 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 01 | 427 | 23 607,59 | 1 967,29 | 59,01 | 19,67 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |

| Grade | Echelon | Indice majoré | Traitement brut | | Indemnité de résidence | | Supplément familial de traitement | | |
|----------------------------------|---------|---------------|-----------------|----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| | | | Annuel | Mensuel | 1 ^{ère} zone (3%) | 2 ^{ème} zone (1%) | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 02 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 03 | 466 | 25 763,79 | 2 146,98 | 64,40 | 21,46 | 75,07 | 186,99 | 133,38 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 04 | 488 | 26 980,10 | 2 248,34 | 67,45 | 22,48 | 78,12 | 195,10 | 139,47 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 05 | 506 | 27 975,27 | 2 331,27 | 69,93 | 23,31 | 80,60 | 201,74 | 144,44 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 06 | 524 | 28 970,44 | 2 414,20 | 72,42 | 24,14 | 83,09 | 208,37 | 149,42 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 07 | 542 | 29 965,61 | 2 497,13 | 74,91 | 24,97 | 85,58 | 215,01 | 154,39 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 08 | 557 | 30 794,91 | 2 566,24 | 76,98 | 25,66 | 87,65 | 220,53 | 158,54 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 09 | 573 | 31 679,51 | 2 639,95 | 79,19 | 26,39 | 89,86 | 226,43 | 162,96 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 10 | 593 | 32 785,25 | 2 732,10 | 81,96 | 27,32 | 92,63 | 233,80 | 168,49 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 11 | 613 | 33 890,99 | 2 824,24 | 84,72 | 28,24 | 95,39 | 241,17 | 174,02 |
| Tech. d'étude 1 ^e cl. | 12 | 633 | 34 996,73 | 2 916,39 | 87,49 | 29,16 | 98,16 | 248,55 | 179,55 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 01 | 374 | 20 677,38 | 1 723,11 | 51,69 | 17,23 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 02 | 387 | 21 396,11 | 1 783,00 | 53,49 | 17,83 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 03 | 405 | 22 391,28 | 1 865,94 | 55,97 | 18,65 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 04 | 421 | 23 275,87 | 1 939,65 | 58,18 | 19,39 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 05 | 438 | 24 215,75 | 2 017,97 | 60,53 | 20,17 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 06 | 456 | 25 210,92 | 2 100,91 | 63,02 | 21,00 | 73,69 | 183,31 | 130,62 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 07 | 473 | 26 150,80 | 2 179,23 | 65,37 | 21,79 | 76,04 | 189,57 | 135,32 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 08 | 493 | 27 256,54 | 2 271,37 | 68,14 | 22,71 | 78,81 | 196,94 | 140,85 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 09 | 508 | 28 085,85 | 2 340,48 | 70,21 | 23,40 | 80,88 | 202,47 | 144,99 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 10 | 525 | 29 025,73 | 2 418,81 | 72,56 | 24,18 | 83,23 | 208,74 | 149,69 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 11 | 540 | 29 855,03 | 2 487,91 | 74,63 | 24,87 | 85,30 | 214,27 | 153,84 |
| Tech. d'étude 2 ^e cl. | 12 | 556 | 30 739,63 | 2 561,63 | 76,84 | 25,61 | 87,51 | 220,17 | 158,26 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 01 | 324 | 17 913,02 | 1 492,75 | 44,78 | 14,92 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 02 | 345 | 19 074,05 | 1 589,50 | 47,68 | 15,89 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 03 | 359 | 19 848,07 | 1 654,00 | 49,62 | 16,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 04 | 374 | 20 677,38 | 1 723,11 | 51,69 | 17,23 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 05 | 392 | 21 672,54 | 1 806,04 | 54,18 | 18,06 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 06 | 413 | 22 833,57 | 1 902,79 | 57,08 | 19,02 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 07 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 08 | 451 | 24 934,48 | 2 077,87 | 62,33 | 20,77 | 73,00 | 181,46 | 129,24 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 09 | 469 | 25 929,65 | 2 160,80 | 64,82 | 21,60 | 75,49 | 188,10 | 134,21 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 10 | 490 | 27 090,68 | 2 257,55 | 67,72 | 22,57 | 78,39 | 195,84 | 140,02 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 11 | 509 | 28 141,13 | 2 345,09 | 70,35 | 23,45 | 81,02 | 202,84 | 145,27 |
| Tech. d'étude 3 ^e cl. | 12 | 531 | 29 357,45 | 2 446,45 | 73,39 | 24,46 | 84,06 | 210,95 | 151,35 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 01 | 391 | 21 617,26 | 1 801,43 | 54,04 | 18,01 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 02 | 412 | 22 778,29 | 1 898,19 | 56,94 | 18,98 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 03 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 04 | 451 | 24 934,48 | 2 077,87 | 62,33 | 20,77 | 73,00 | 181,46 | 129,24 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 05 | 473 | 26 150,80 | 2 179,23 | 65,37 | 21,79 | 76,04 | 189,57 | 135,32 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 06 | 495 | 27 367,11 | 2 280,59 | 68,41 | 22,80 | 79,08 | 197,68 | 141,40 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 07 | 512 | 28 307,00 | 2 358,91 | 70,76 | 23,58 | 81,43 | 203,95 | 146,10 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 08 | 532 | 29 412,74 | 2 451,06 | 73,53 | 24,51 | 84,20 | 211,32 | 151,63 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 09 | 552 | 30 518,48 | 2 543,20 | 76,29 | 25,43 | 86,96 | 218,69 | 157,16 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 10 | 566 | 31 292,50 | 2 607,70 | 78,23 | 26,07 | 88,90 | 223,85 | 161,03 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 11 | 587 | 32 453,53 | 2 704,46 | 81,13 | 27,04 | 91,80 | 231,59 | 166,83 |
| Préparateur 1 ^e cl. | 12 | 608 | 33 614,56 | 2 801,21 | 84,03 | 28,01 | 94,70 | 239,33 | 172,64 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 01 | 311 | 17 194,29 | 1 432,85 | 42,98 | 14,32 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 02 | 325 | 17 968,31 | 1 497,35 | 44,92 | 14,97 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |

| Grade | Echelon | Indice majoré | Traitement brut | | Indemnité de résidence | | Supplément familial de traitement | | |
|--------------------------------|---------|---------------|-----------------|----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------|--------------|
| | | | Annuel | Mensuel | 1 ^{ère} zone (3%) | 2 ^{ème} zone (1%) | 2 enfants | 3 enfants | + par enfant |
| Préparateur 2 ^e cl. | 03 | 339 | 18 742,33 | 1 561,86 | 46,85 | 15,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 04 | 353 | 19 516,35 | 1 626,36 | 48,79 | 16,26 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 05 | 364 | 20 124,50 | 1 677,04 | 50,31 | 16,77 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 06 | 370 | 20 456,23 | 1 704,68 | 51,14 | 17,04 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 07 | 384 | 21 230,25 | 1 769,18 | 53,07 | 17,69 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 08 | 401 | 22 170,13 | 1 847,51 | 55,42 | 18,47 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 09 | 415 | 22 944,15 | 1 912,01 | 57,36 | 19,12 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 10 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 11 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Préparateur 2 ^e cl. | 12 | 461 | 25 487,35 | 2 123,94 | 63,71 | 21,23 | 74,38 | 185,15 | 132,00 |
| Prototypiste | 01 | 311 | 17 194,29 | 1 432,85 | 42,98 | 14,32 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 02 | 325 | 17 968,31 | 1 497,35 | 44,92 | 14,97 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 03 | 339 | 18 742,33 | 1 561,86 | 46,85 | 15,61 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 04 | 353 | 19 516,35 | 1 626,36 | 48,79 | 16,26 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 05 | 364 | 20 124,50 | 1 677,04 | 50,31 | 16,77 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 06 | 370 | 20 456,23 | 1 704,68 | 51,14 | 17,04 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 07 | 384 | 21 230,25 | 1 769,18 | 53,07 | 17,69 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 08 | 401 | 22 170,13 | 1 847,51 | 55,42 | 18,47 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 09 | 415 | 22 944,15 | 1 912,01 | 57,36 | 19,12 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 10 | 431 | 23 828,74 | 1 985,72 | 59,57 | 19,85 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 11 | 446 | 24 658,05 | 2 054,83 | 61,64 | 20,54 | 72,72 | 180,73 | 128,68 |
| Prototypiste | 12 | 461 | 25 487,35 | 2 123,94 | 63,71 | 21,23 | 74,38 | 185,15 | 132,00 |

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 090001DRH du 2^{ème} semestre 2009 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)

Direction des ressources humaines

2^{ème} semestre 2009

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|---|---------------------------------|----------------------------|---------------|------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------------------|---------------|------------------------------|
| Grade | Prime minorée 2/3 de la moyenne | Prime moyenne 3/3 en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond | Catégorie | Prime minorée 2/3 de la moyenne | Prime moyenne 3/3 en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond |
| Ingénieur de rech. hors classe | 2 257,79 | 3 386,68 | 6 350,02 | 9 525,03 | 0A | 2 382,73 | 3 574,09 | 6 701,42 | 10 052,13 |
| Ingénieur de rech. 1 ^{ère} classe | 2 072,58 | 3 108,86 | 5 829,12 | 8 743,68 | 1A | 2 062,29 | 3 093,43 | 5 800,18 | 8 700,27 |
| Ingénieur de rech. 2 ^{ème} classe | 1 572,81 | 2 359,21 | 4 423,52 | 6 635,27 | 2A (ech 7 à 9) | 1 572,81 | 2 359,21 | 4 423,52 | 6 635,27 |
| | | | | | 2A (ech 1 à 6) | 1 572,81 | 2 359,21 | 3 538,81 | 5 308,22 |
| Ingénieur d'études hors classe | 1 337,62 | 2 006,43 | 3 009,64 | 4 514,47 | 3A | 1 477,26 | 2 215,89 | 3 323,84 | 4 985,76 |
| Ingénieur d'études 1 ^{ère} cl. et 2 ^{ème} cl. ex 3A | 1 317,04 | 1 975,56 | 2 963,34 | 4 445,01 | 1B | 1 066,05 | 1 599,08 | 2 132,11 | 3 198,16 |

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|---|---------------------------------|----------------------------|---------------|------------------------------|--------------|---------------------------------|----------------------------|---------------|------------------------------|
| Grade | Prime minorée 2/3 de la moyenne | Prime moyenne 3/3 en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond | Catégorie | Prime minorée 2/3 de la moyenne | Prime moyenne 3/3 en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond |
| Ingénieur d'études 1 ^{ère} cl. et 2 ^{ème} cl. | 1 102,43 | 1 653,65 | 2 480,48 | 3 720,72 | 1BBis | 992,19 | 1 488,29 | 1 984,38 | 2 976,57 |
| Assistant-ingénieur | 826,83 | 1 240,24 | 1 653,65 | 2 480,48 | | | | | |
| Technicien cl. exceptionnelle | 756,27 | 1 134,40 | 1 512,54 | 2 268,81 | 2B | 862,10 | 1 293,15 | 1 724,21 | 2 586,31 |
| Technicien cl. supérieure | 674,69 | 1 012,03 | 1 349,38 | 2 024,07 | | | | | |
| Technicien cl. normale | 674,69 | 1 012,03 | 1 349,38 | 2 024,07 | 3B | 786,04 | 1 179,05 | 1 572,07 | 2 358,11 |
| | | | | | 4B | 694,53 | 1 041,80 | 1 389,07 | 2 083,60 |
| Adjoint technique principal Adjoint technique | 573,27 | 859,90 | 1 146,53 | 1 719,80 | | | | | |
| | | | | | 5B | 679,10 | 1 018,65 | 1 358,20 | 2 037,30 |
| Agent technique principal Agent technique | 560,04 | 840,05 | 1 120,07 | 1 680,11 | 6B | 643,82 | 965,73 | 965,73 | 1 448,60 |
| | | | | | 7B | 643,82 | 965,73 | 965,73 | 1 448,60 |

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 090002DRH du 2^{ème} semestre 2009 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Direction des ressources humaines

2^{ème} semestre 2009

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|--|-------------|---------------------|--------------|---------------------------|--------------|-----------------|---------------------|--------------|---------------------------|
| Grade | Taux minoré | Taux moyen en euros | Taux maximum | Taux exceptionnel plafond | Catégorie | Taux minoré 2/3 | Taux moyen en euros | Taux maximum | Taux exceptionnel plafond |
| Chargé adm. de rech. 1 ^{ère} cl. | 950,30 | 1 425,45 | 2 480,48 | 3 720,72 | | | | | |
| Chargé adm. de rech. 2 ^{ème} cl. | 950,30 | 1 425,45 | 2 480,48 | 3 720,72 | 0D | 703,86 | 1 055,79 | 2 480,48 | 3 720,72 |
| Attaché adm. de rech. principal 1 ^{ère} cl. | 950,30 | 1 425,45 | 3 009,64 | 4 514,47 | | | | | |
| Attaché adm. de rech. principal 2 ^{ème} cl. | 950,30 | 1 425,45 | 2 480,48 | 3 720,72 | | | | | |
| Attaché adm. de recherche du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} échelon | 950,30 | 1 425,45 | 2 480,48 | 3 720,72 | | | | | |
| Attaché adm. de recherche du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} échelon | 703,86 | 1 055,79 | 2 480,48 | 3 720,72 | 1D | 703,86 | 1 055,79 | 2 480,48 | 3 720,72 |

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|---|-------------|---------------------|--------------|---------------------------|----------------|-----------------|---------------------|--------------|---------------------------|
| Grade | Taux minoré | Taux moyen en euros | Taux maximum | Taux exceptionnel plafond | Catégorie | Taux minoré 2/3 | Taux moyen en euros | Taux maximum | Taux exceptionnel plafond |
| Attaché adm. de recherche échelon stage et 1 ^{er} échelon | 703,86 | 1 055,79 | 2 480,48 | 3 720,72 | | | | | |
| Secrétaire adm. de rech. cl. exceptionnelle | 703,86 | 1 055,79 | 1 512,54 | 2 268,81 | | | | | |
| Secrétaire adm. de rech. cl. supérieure | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 | 2D échelon >=4 | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 |
| Secrétaire adm. de rech. cl. normale ex-SAR2 | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 | | | | | |
| Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR3 nommé SAR 3 avant 3/08/91 | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 | | | | | |
| Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR3 nommé SAR 3 après 3/08/91 | 563,80 | 845,69 | 1 349,38 | 2 024,07 | 3D échelon >=7 | 563,80 | 845,69 | 1 349,38 | 2 024,07 |

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 090003DRH du 2^{ème} semestre 2009 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Direction des ressources humaines

2^{ème} semestre 2009

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|--|---------------|------------------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------|------------------------------|
| Grade | Prime minorée | Prime moyenne en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond | Catégorie | Prime minorée | Prime moyenne en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond |
| | | | | | 2D échelon <4 | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 |
| Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon <6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 avant 03/08/91 | 703,86 | 1 055,79 | 1 349,38 | 2 024,07 | 3D échelon <7 | 563,80 | 845,69 | 1 349,38 | 2 024,07 |
| Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon <6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 après 03/08/91 | 563,80 | 845,69 | 1 349,38 | 2 024,07 | | | | | |

| Titulaires | | | | | Contractuels | | | | |
|--|---------------|------------------------|---------------|------------------------------|--------------|---------------|------------------------|---------------|------------------------------|
| Grade | Prime minorée | Prime moyenne en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond | Catégorie | Prime minorée | Prime moyenne en euros | Prime maximum | Prime exceptionnelle plafond |
| Adjoint adm. de rech. principal 1 ^{ère} cl. | 570,89 | 856,33 | 1 146,53 | 1 719,80 | | | | | |
| Adjoint adm. de rech. principal 2 ^{ème} cl. | 570,89 | 856,33 | 1 146,53 | 1 719,80 | | | | | |
| Adjoint adm. de recherche | 570,89 | 856,33 | 1 146,53 | 1 719,80 | 4D | 579,75 | 869,63 | 1 146,53 | 1 719,80 |
| | | | | | 5D | 579,75 | 869,63 | 1 146,53 | 1 719,80 |
| Agent adm. de rech. 1 ^{ère} cl. | 556,70 | 835,06 | 1 120,07 | 1 680,11 | | | | | |
| Agent adm. de rech. 2 ^{ème} cl. | 556,70 | 835,06 | 1 120,07 | 1 680,11 | 6DBis | 579,75 | 869,63 | 1 120,07 | 1 680,11 |
| | | | | | 6D | 579,75 | 869,63 | 1 120,07 | 1 680,11 |

Autres primes - RMLR : 5312-34

Tableau n° 090004DRH du 2^{ème} semestre 2009 fixant les primes de recherche
Direction des ressources humaines

2^{ème} semestre 2009

| Grade | Taux moyens en euros |
|--|----------------------|
| Directeur de recherche classe exceptionnelle / Directeur de recherche contractuel classe exceptionnelle / Directeur de recherche 1 ^{ère} classe / Directeur de recherche contractuel échelle-lettre | 341,22 |
| Directeur de recherche 1 ^{ère} classe / Directeur de recherche contractuel échelle numérique | 665,38 |
| Directeur de recherche 2 ^{ème} classe / Maître de recherche contractuel | 545,95 |
| Chargé de recherche 1 ^{ère} classe / Chargé de recherche contractuel | 447,00 |
| Chargé de recherche 2 ^{ème} classe | 340,88 |

Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Décision n° 090015IN2P3 du 1^{er} novembre 2009 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'IN2P3
IN2P3

Vu CIR. n° 030001DRH du 13-02-2003 ; DEC. n° 030017DRH du 13-02-2003, not. art. 2.

Art. 1^{er}. - Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les laboratoires suivants, les agents dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation ou compensation en temps

| | | |
|---|--|---|
| Accélérateurs | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Opérateurs du TANDEM Agents susceptibles d'intervenir pour le réglage et dépannage dans les expériences fonctionnant en continu AU TITRE D'ASTREINTES Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des accélérateurs et des expériences</p> | <p>IPN Orsay IPHC, GANIL, IPN Orsay IPN Orsay, IPHC, GANIL</p> |
| Centre de calcul | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Informaticiens chargés du suivi à distance et en continu de la surveillance des installations informatiques et de l'exécution des programmes Agents du service général au titre de la sécurité des installations du centre de calcul Opérateurs titulaires chargés de l'administration en continu des ressources informatiques Agents chargés de la captation et de la vidéo-diffusion en ligne d'évènements scientifiques en dehors des heures normales de travail AU TITRE D'ASTREINTES Agents de la BAP G susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des installations de la salle informatique (électricité et climatisation)</p> | CC IN2P3 |
| Administration de ressources informatiques collectives des unités | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des réseaux et systèmes informatiques collectifs, en dehors des heures normales de travail</p> | Tous les laboratoires |
| Gardiennage | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales</p> | IPN Orsay, LAL, LAPP |
| Animalerie | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales</p> | IPHC |
| Sécurité d'unités d'installations | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations AU TITRE D'ASTREINTES Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité des installations</p> | <p>Tous les laboratoires GANIL, LSM</p> |
| Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites distant de plus de 50 kms du laboratoire d'origine | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir sur le site extérieur au laboratoire d'origine, distant de plus de 50 kms, pour le montage, réglage et exploitation d'expériences</p> | Tous les laboratoires |
| Colloques et conférences | <p>AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES Agents susceptibles d'intervenir pour l'organisation de colloques et conférences en dehors des heures normales de travail</p> | Tous les laboratoires |

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} novembre 2009.

Art. 3. - La présente décision annule et remplace la décision n° 070020INPN en date du 11 juillet 2007.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2009.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 09-12-2009, texte n° 44

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021410822>

Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

Décret n° 2009-1425 du 20 novembre 2009 modifiant l'article D. 712-20 du code de la sécurité sociale relatif aux modalités d'attribution du capital décès aux ayants droit des fonctionnaires, des magistrats et des militaires

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 21-11-2009, texte n° 21

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021296429&dateTexte=&categorieLien=id>

Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

Arrêté du 18 novembre 2009 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2010

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 26-11-2009, texte n° 37

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021334833&dateTexte=&categorieLien=id>

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Budget - RMLR : 6151

Note n° 09B091DFI du 8 décembre 2009 relative aux coûts moyens budgétaires 2010 (valeur du point : 55,4253 euros)
DFI

Mesdames et messieurs les directeurs des instituts scientifiques, les responsables de programmes, les directeurs d'entités fonctionnelles, mesdames et messieurs les délégués régionaux et délégués régionaux adjoints, madame la directrice des ressources humaines.

Objet : coûts moyens budgétaires 2010 (valeur du point : 55,4253 euros).

Vous trouverez ci-après, à toutes fins utiles, les coûts moyens budgétaires des personnels titulaires, retenus pour la préparation du budget 2010 (ces coûts incluent désormais la taxe sur les salaires) :

| | Indice moyen budgétaire | Coût moyen |
|-------------------------|-------------------------|------------|
| Chercheurs | | |
| DR cl. except. | 1242 | 135 365 |
| DR 1 ^{ère} cl. | 992 | 108 490 |
| DR 2 ^{ème} cl. | 810 | 88 924 |
| CR 1 ^{ère} cl. | 648 | 71 456 |
| CR 2 ^{ème} cl. | 509 | 56 234 |
| ITA | | |
| IR Hors cl. | 790 | 94 163 |
| IR 1 ^{ère} cl. | 701 | 83 875 |
| IR 2 ^{ème} cl. | 562 | 66 836 |
| IE hors cl. | 739 | 85 183 |
| IE 1 ^{ère} cl. | 614 | 70 755 |
| IE 2 ^{ème} cl. | 494 | 57 585 |
| AI | 445 | 51 223 |
| T cl. except. | 445 | 50 949 |
| T cl. supérieure | 420 | 47 908 |
| T cl. normale | 380 | 43 548 |
| AJT principaux | 377 | 42 828 |
| AJTP E5 | 343 | 39 122 |
| AJT E4 | 331 | 37 095 |
| AJT E3 | 323 | 36 224 |

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Achats et marchés publics - Généralités - RMLR : 6342

Décret n° 2009-1455 du 27 novembre 2009 relatif à la spécialisation des juridictions en matière de contestations concernant les obligations de publicité et de mise en concurrence des contrats de droit privé relevant de la commande publique

Justice et libertés

JO du 28-11-2009, texte n° 20

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021343943&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Achats et marchés publics - Généralités - RMLR : 6342

Décret n° 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique

Economie, industrie, emploi

JO du 28-11-2009, texte n° 23

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021343994&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Mesures particulières

Concours

Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 01-12-2009, texte n° 10

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021358048&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours

Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 01-12-2009, texte n° 11

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021358050&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours

Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 01-12-2009, texte n° 12

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021358052&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours

Arrêté du 10 novembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 01-12-2009, texte n° 13

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021358054&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe | | | | |
|--|---------|-----------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 37892 | MENORET | Séverine | 01/07/2009 | IR2 |
| 33518 | NORMAND | Élisabeth | 01/07/2009 | IR2 |

| Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe | | | | |
|--|---------|-------------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 23157 | BRILLET | Karl | 01/07/2009 | IE2 |
| 33450 | JOUVIN | Anne Cécile | 01/07/2009 | IE2 |

| Assistants-ingénieurs | | | | |
|-----------------------|------------|-------------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 5735 | BOULANGER | Virginie | 01/07/2009 | AI |
| 33703 | HEURTEBISE | Sophie | 01/07/2009 | AI |
| 17116 | MALBOUYRES | Marilyne | 01/07/2009 | AI |
| 15228 | VERNIER | Marie-Aline | 01/07/2009 | AI |

| Techniciens de classe normale | | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 15570 | BLANCHARD | Christian | 01/07/2009 | TCN |
| 15357 | BUISSON | Nadine | 01/07/2009 | TCN |

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe | | | | |
|--|--------------------|---------------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 26774 | DEJEAN DE LA BATIE | Marie Goretti | 02/07/2009 | IE2 |

| Techniciens de classe normale | | | | |
|-------------------------------|--------|--------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 15860 | COPPIN | Claude | 01/07/2009 | TCN |
| 26666 | GUASCO | Sophie | 01/07/2009 | TCN |

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommés en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

| Ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe | | | | |
|--|---------------------|--------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 35868 | BUREAU | Jérôme | 01/12/2009 | IR2 |
| 48962 | LAFFON | Nyrée | 01/12/2009 | IR2 |
| 40665 | LAMBERT WENTZLER | Maud | 01/12/2009 | IR2 |
| 56492 | SOMMERVOGEL | Alain | 01/12/2009 | IR2 |

| Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe | | | | |
|--|----------------------|-------------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 62682 | ALLAINGUIL- LAUME | Micaël | 01/12/2009 | IE2 |
| 9694 | CABARET | Stéphane | 01/12/2009 | IE2 |
| 65735 | CAVIGNEAUX | Aurélié | 01/12/2009 | IE2 |
| 66471 | DABERT-GAY | Anne-sophie | 01/12/2009 | IE2 |
| 40653 | GRESIK | Sébastien | 01/12/2009 | IE2 |
| 62466 | GUYOT | Estelle | 01/12/2009 | IE2 |
| 75776 | LOUBAT | Agnès | 01/12/2009 | IE2 |
| 75882 | MACHOUK | Imène | 01/12/2009 | IE2 |
| 42458 | SARRADE | Carolina | 01/12/2009 | IE2 |
| 76019 | WATILLIAUX | Aurélié | 01/12/2009 | IE2 |

| Assistants-ingénieurs | | | | |
|-----------------------|------------|-----------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 61654 | ABDESSEMED | Lydia | 01/12/2009 | AI |
| 59045 | BENSADOUN | Samia | 01/12/2009 | AI |
| 48995 | BONNET | Delphine | 01/12/2009 | AI |
| 75590 | CARBONES | Eric | 01/12/2009 | AI |
| 53432 | CORRE | Sylvie | 01/12/2009 | AI |
| 75994 | LORY | Julien | 01/12/2009 | AI |
| 75734 | QUILLE | Julie | 01/12/2009 | AI |
| 75877 | SCHMITT | Delphine | 01/12/2009 | AI |
| 54992 | SORACE | Sébastien | 01/12/2009 | AI |
| 51123 | TARDY | Virginie | 01/12/2009 | AI |
| 45273 | VIDAL | Alice | 01/12/2009 | AI |

| Techniciens de classe normale | | | | |
|-------------------------------|----------|----------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 10247 | BAYARD | Laurence | 01/12/2009 | TCN |
| 31983 | BERGERAT | Laurence | 01/12/2009 | TCN |
| 51165 | BERNERE | Patricia | 01/12/2009 | TCN |
| 63560 | BOURBON | Chloé | 01/12/2009 | TCN |
| 40778 | FAURE | Emilie | 01/12/2009 | TCN |
| 75174 | FAVRE | Marion | 01/12/2009 | TCN |

| Techniciens de classe normale | | | | |
|-------------------------------|----------|-----------|--------------|-------|
| n° d'agent | Nom | Prénom | Date d'effet | Grade |
| 52416 | NAMET | Sylvie | 01/12/2009 | TCN |
| 56527 | NGUYEN | Marie | 01/12/2009 | TCN |
| 30067 | NOEL | Valérie | 01/12/2009 | TCN |
| 75875 | NOLL | Aurelia | 01/12/2009 | TCN |
| 19957 | OUARDAD | Fatiha | 01/12/2009 | TCN |
| 54409 | STEFFAN | Tania | 01/12/2009 | TCN |
| 46567 | THIERY | Véronique | 01/12/2009 | TCN |
| 58784 | VALERO | Audrey | 01/12/2009 | TCN |
| 61430 | VILLETTE | Nadège | 01/12/2009 | TCN |

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090016SGCN du 27 novembre 2009 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 18-02-1991 ; A. du 19-05-2003 mod. ; A. du 11-06-2008.

Art. 1^{er}. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

- Section 5 : « Matière condensée : Organisation et dynamique »
1 siège - Collège électoral C
- Section 7 : « Matière sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication) »
1 siège - Collège électoral A1
- Section 8 : « Micro et nano-technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique »
1 siège - Collège électoral A1
1 siège - Collège électoral B2
- Section 16 : « Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique »
1 siège - Collège électoral B2
- Section 22 : « Organisation, expression et évolution des génomes »
1 siège - Collège électoral A2
1 siège - Collège électoral C
- Section 24 : « Interactions cellulaires »
1 siège - Collège électoral C
- Section 34 : « Langues, langage, discours »
1 siège - Collège électoral A1
- Section 38 : « Sociétés et cultures : approches comparatives »
1 siège - Collège électoral B2
- Section 39 : « Espaces, territoires et sociétés »
1 siège - Collège électoral B2

- Commission interdisciplinaire 42 - « Sciences de la communication »
2 sièges - Collège électoral A
1 siège - Collège électoral C
- Commission interdisciplinaire 43 - « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »
1 siège - Collège électoral B
1 siège - Collège électoral C
- Commission interdisciplinaire 44 - « Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels »
2 sièges - Collège électoral A
- Commission interdisciplinaire 45 - « Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société »
1 siège - Collège électoral A

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique ayant fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un *curriculum vitae* (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le 20 janvier 2010 à 18h00.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel de la République Française*.

Fait à Paris, le 27 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La secrétaire générale du Comité national,
Nicole le GAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090030INP du 4 décembre 2009 modifiant la décision n° 060019SPHM du 10 octobre 2006 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573

INP

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 060019SPHM du 10-10-2006 ; DEC. n° 070008DAJ du 31-01-2007 ; avis directeur Institut de physique.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision n° 060019SPHM du 10 octobre 2006 susvisée est modifiée comme suit :
Mme Dominique CHANDESRI, directrice scientifique adjointe du département Mathématiques, physique, planète et univers, appelée à d'autres fonctions, est remplacée par M. Charles SIMON, directeur-adjoint scientifique de l'Institut de physique.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090026MPPU du 13 novembre 2009 modificative portant nomination des membres du comité de direction de l'UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI)

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 080043MPPU du 02-02-2009, not. art. 3 ; DEC. n° 080051MPPU du 09-04-2009.

Art. 1^{er}. - La décision n° 080051MPPU est modifiée comme suit :

- Mme Dominique CHANDESRI, directrice scientifique adjointe du département Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU) est remplacée par M. Charles SIMON, directeur scientifique adjoint du département Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU) en charge des Très grandes infrastructures de recherche et plates-formes ;
- M. Abderrahmane TADJEDDINE, directeur scientifique adjoint du département Chimie, appelé à faire valoir ses droits à la retraite, est remplacé par M. Christian ROLANDO, directeur scientifique adjoint du département Chimie, en charge des TGE/TGI pour les départements Chimie, Sciences du vivant et Environnement et développement durable.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090068DRH du 30 novembre 2009 modifiant la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un Observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 940029SJUR du 14-03-1994 ; avis du comité technique paritaire du 23-03-2009 ; DEC. n° 090003DRH du 11-02-2009.

Art. 1^{er}. - Les articles 2, 3 et 4 de la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 susvisée sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2. -

Les missions du comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique sont :

- Proposer les orientations générales des actions et des études menées par l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique concernant l'ensemble des personnels employés au CNRS ;
- Examiner la pertinence des objectifs et des études, évaluer l'évolution des travaux et la méthodologie mise en œuvre, veiller à leur cohérence ;
- Emettre des avis sur les moyens à mettre en œuvre ;
- Emettre un avis sur les résultats obtenus préalablement à leur publication et diffusion ;
- Analyser les conséquences de l'évolution des métiers quant à la structure des qualifications et des besoins de formation ;
- Assurer la cohérence méthodologique de l'évaluation professionnelle des ingénieurs et techniciens.

Art. 3. -

Les organisations syndicales sont respectivement représentées dans le comité d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Des experts et des représentants des personnels peuvent y participer, en tant que de besoin, sur demande des représentants de l'administration ou des représentants du personnel.

Art. 4. -

Chaque séance fera l'objet d'un compte rendu, rédigé par un secrétaire de séance, désigné en séance.

Celui-ci sera adopté lors de la séance suivante. »

Art. 2. - La durée du mandat des représentants de l'administration et du personnel est fixée à trois ans à compter de la décision portant nomination des membres du COS.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :

Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090069DRH du 1^{er} décembre 2009 portant nomination des membres du COS DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 940029SJUR du 14-03-1994 ; DEC. n° 090003DRH du 11-02-2009 ; DEC. n° 090068DRH du 30-11-2009.

Art. 1^{er}. -

1-1. Sont désignés par les organisations syndicales représentatives du CNRS :

- 1) en tant que membres titulaires :
 - M. Patrick FIGON, SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
 - M. Denis JOUAN, SNCS-FSU,
 - Mme Odile le BRUN, SNIRS-CGC,

- M. Thomas JEAN-JOSEPH, SNPTES-UNSA,
- M. Didier GORI, SNTRS-CGT,
- Mme Vanessa TOCUT, SUD RECHERCHE ESPT,
- M. Jean-Louis SOUBEYROUX, SUP RECHERCHE EPST.

2) en tant que membres suppléants :

- M. Guillaume ÉDOUARD, SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
- M. Jean-Luc MAZET, SNCS-FSU,
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE, SNIRS-CGC,
- M. Mathieu GUIBERT, SNPTES-UNSA,
- M. Marc DEMERY-LEBRUN, SNTRS-CGT,
- M. Richard WALTER, SUD RECHERCHE ESPT,
- Membre non désigné SUP RECHERCHE EPST.

1-2. Sont désignés au comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du CNRS :

- M. Kenneth TAKEDA, délégué scientifique à l'Institut des sciences biologiques du CNRS, président du comité,
- Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale de la délégation Midi-Pyrénées,
- Mme Françoise BERTHOUD, responsable informatique de l'unité de Physique et modélisation des milieux condensés de Grenoble,
- M. Thierry BOUJARD, directeur-adjoint des ressources humaines à l'Institut national de recherche agronomique,
- M. Damien CARTRON, sociologue au Centre Maurice Halbwachs de Paris,
- M. Laurent HELIOT, responsable de plateforme de l'Institut de recherche interdisciplinaire,
- M. Paul INDELICATO, directeur du laboratoire Kastler Brossel de Paris,
- Mme Martine KNIBIEHLER, directrice du Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant de Toulouse,
- Mme Stéphanie THIÉBAULT, directrice scientifique adjointe de l'Institut écologie et environnement,
- M. François HAMMER, directeur de l'unité Galaxies, étoiles, physique, instrumentation,
- Mme Bernadette BERGERET, responsable de la bibliothèque de l'IPF.

Art. 2. - La présente décision abroge la décision n° 950764DGRH du 22 septembre 1995 [relative à la désignation des représentants des organisations syndicales représentatives du CNRS au comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers de la recherche].

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :

Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090074DRH du 8 décembre 2009 fixant les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'excellence scientifique

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; D. n° 2009-851 du 08-07-2009 ; avis conseil scientifique du 27-10-2009.

Par délibération du conseil d'administration du 4 novembre 2009, il a été décidé qu'ouvrent droit à la prime d'excellence scientifique au titre de la contribution exceptionnelle à la recherche :

1.1. - Les prix témoignant d'une reconnaissance internationale établie

- Carlos J. Finlay Prize (microbiologie),
- Centenary Price de la RSC,
- Franklin Lavoisier (USA),
- Grand Prix Charles Léopold Mayer (Biochimie et Biologie Moléculaire),
- Grand prix de la fondation Simone Cino del Duca,
- Grand Prix Louis Néel,
- Grande médaille de l'académie des sciences,
- Gruber prize for cosmology (fondation Gruber et IAU),
- Jim Tiedje award from the international society for microbial ecology,
- John Maynard Smith Prize,
- JSPS Awards,
- Karl Schwarzschild Medal (Astronomische Gesellschaft),
- Kistler Prize,
- Körber European Science Award,
- L'Oréal Unesco (prix pour les femmes),
- Max Delbruck Prize,
- Médaille Blaise Pascal of European Academy of Science,
- Médaille Dirac (International Centre for Theoretical Physics),
- Pearl Meister Greengard Prize,
- Peter and Patricia Gruber foundation Prices,
- Prix Nobel,
- Prix Balzan,
- Prix Claude Lévi-Strauss,
- Prix de l'Académie des Sciences,
- Prix de la recherche Max Planck,
- Prix européen Latsis,
- Prix Felix Robin (SFP),
- Prix Gay-Lussac Humboldt,
- Prix Henri Poincaré,
- Prix HEPP-European Physical Society,
- Prix Holweck, (SFP, conjointement avec l'IOP anglais),
- Prix Irène Joliot-Curie (femme scientifique),
- Prix Jean Ricard (SFP),
- Prix Joliot-Curie (décerné par la SFP),
- Prix Paul Langevin (SFP, Théorie),
- Prix Richard Lounsberry (USA-France),
- The Crafoord Prize,
- The Dr A.H. Heineken Prize for Environmental Sciences,
- The Gairdner Foundation International Award,
- Thomas Hunt Morgan Medal,
- Turing award,
- Tyler Prize for Environmental Achievement,
- William B. Colley Award (cancer),
- E.B. Wilson Medal,
- Emile Jungfleish,
- FASEB excellence in Science Award,
- Grand Prix de l'Inserm,
- Grands Prix de la SFC (Pierre Sue),
- Laurier d'Excellence de l'Inra,
- Leeuwenhoek Medal,
- Linnean Medal,
- Louisa Gross Horwitz Prize,
- Médaille d'Or de l'EMBO,
- Prix Albert Lasker (en médecine clinique/en recherche médicale fondamentale),
- Prix Blue Planet,
- Prix Clay,
- Prix de la fondation EADS (sciences de l'information),
- Prix Descartes Huygens,
- Prix Gentner-Kastler,
- Prix Gerda Henkel,
- Prix international Holberg (Norvège),
- Prix Louis Jantet de médecine,
- The Franklin Institute award,
- The international award for research in ecology and conservation,
- The international prize for biology,
- The Jakob Eriksson prize (biologie des plantes).

1.2. - Les prix témoignant du caractère très prometteur des premiers travaux

- ACM INFOSYS award,
- AGU Medals: Robert Horton et Roger Revelle Medals,
- Bogoliubov Young Scientist Prize (JINR),
- EGU Medals: Vilhem Bjerknes (atmosphère); Milutin Lilankovitch (climat); Louis Agassiz (cryosphere); Fridjof Nansen (océan),
- EPS Gribov medal (Théorie),
- EPS Young physicist Prize,
- Grand prix de la fondation Liliane Bettencourt,
- Grands prix des Fondations de l'Institut de France (Louis D., Christophe et Rodolphe Mérieux, Lefoullon-Delalande, NRJ, Charles-Léopold Meyer, Léon Velluz, de la Fondation pour la recherche biomédicale, Madame Victor Noury, Emilia Valori),
- Prix Aimé Cotton,
- Prix Arago,

- Prix de la SF2A,
- Prix des divisions SCF : Chimie physique ; Chimie organique, Chimie du solide ; Chimie de coordination,
- Prix Godel,
- Prix Irène Joliot Curie (prix pour les jeunes femmes scientifiques),
- Prix Jacques Herbrandt,
- Prix Jean Thibaud,
- Prix Jean-Louis Laclare (Accélérateurs, décerné par la SFP),
- Prix Jeune Chercheur SAINT-GOBAIN,
- Prix Leonid Franck de l'Académie des Sciences,
- Prix Mergier Bourdeix,
- EATCS award,
- Grand prix de la FRM (et Prix Raymond Rosen, Prix Lucien Tartois, Prix Jacques Piraud, Prix Jean-Paul Binet, Prix Marguerite Delahautemaison, Prix Rose Lamarca, Prix Line Renaud, Prix Jean et Ana Paneboeuf, Prix Adrienne et Frédéric Herbet),
- Prix Fulkerson,
- Prix ARC Léopold Griffuel,
- Prix Clio pour la recherche archéologique,
- Prix de l'Institut de France : le Prix Guizot et le Prix Gobert,
- Prix de la fondation Schlumberger,
- Prix de la Société Mathématique Européenne,
- Prix du meilleur jeune économiste de France,
- Prix Fermat,
- Prix Jacques Herbrand de l'Académie des Sciences,
- Prix Mattei Dogan,
- Prix Microsoft,
- Prix Paoletti,
- Prix Salem,
- Prix Scientifiques de la Francophonie,
- Prix Simone et Cino del Duca.

1.3. - La qualité de membres des académies suivantes :

- Académie des sciences de Russie,
- Académie des technologies,
- Institut de France,
- National Academies (USA),
- The Royal Society (UK).

Fait à Paris, le 8 décembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090006ELEC du 20 novembre 2009 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)

Organisation des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 ; arrêté du 03-09-2009.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 6 de l'arrêté du 3 septembre 2009 susvisé, un bureau de vote spécial est institué au Centre national de la recherche scientifique.

Il est chargé de se prononcer sur toute difficulté touchant aux opérations électorales et de procéder au dépouillement du scrutin. Il est responsable du bon déroulement des opérations de vote.

Art. 2. - Sa composition est la suivante :

- M. Philippe WILLOQUET, président, délégué pour les élections du CNRS ;
- M. Yves GERMAIN, premier assesseur ;
- Mme Marianne de VERNEJOU, second assesseur.

Représentants désignés par les organisations syndicales :

- M. Christian ALLET, SNPRES-FO ;
- M. Jean-Pierre BARBE, SNTRS-CGT ;
- M. Patrick BARTH, SNPTES-UNSA ;
- M. Jean-François KIEFFER, SUD RECHERCHE EPST ;
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE, SNIRS-CGC ;
- M. Jean-Pierre MICHEL, SGEN-CFDT ;
- M. Patrick MONFORT, SNCS-FSU.

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090007ELEC du 20 novembre 2009 relative à l'ouverture du scrutin dans le cadre du vote à l'urne pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)

Organisation des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 ; arrêté du 03-09-2009.

Art. 1^{er}. - Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2009 susvisé, la date du scrutin à l'urne est fixée au 19 janvier 2009.

Le bureau de vote est ouvert durant les heures de service de 9 heures à 16 heures, au siège du Centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions**Décision n° 09A060DR04 du 3 novembre 2009 portant création et désignation des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Sud**

DR04 – Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP/4 n° 1871 du 24-01-1996 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé, auprès de la délégation Ile-de-France Sud, un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) composé comme suit :

1. - Représentants de l'administration

Titulaires :

- Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud, présidente ;
- M. David CRICH, directeur de l'Institut de chimie des substances naturelles (CNRS – Gif-sur-Yvette) ;
- Mme Béatrice LECETRE-ROLAND, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Sud ;
- M. Patrick le QUERE, directeur du Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (CNRS – Orsay) ;
- M. Pierre PILLET, directeur du Laboratoire Aimé Cotton (CNRS – Orsay).

Suppléants :

- Mme Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'Institut des sciences du végétal (CNRS – Gif-sur-Yvette) ;
- M. Frédéric BOUILLAULT, directeur du Laboratoire de génie électrique de Paris (SUPELEC / CNRS – Gif-sur-Yvette) ;
- M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale ;
- M. Yves LANGEVIN, directeur de l'Institut d'astrophysique spatiale (CNRS / Université Paris-Sud 11 – Orsay).

2. - Représentants du personnel

Pour le SGEN-CFDT

Titulaire :

- Mme Annick CHOISIER.

Suppléant :

- M. Pierre DANTZER.

Pour le SNCS-FSU

Titulaire :

- M. Denis JOUAN.

Suppléant :

- Mme Agnès TRAVERSE.

Pour le SNPTES-UNSA

Titulaire :

- Mme Véronique MATHET.

Suppléant :

- Mme Sophie COLLIN.

Pour le SNTRS-CGT

Titulaires :

- Mme Evelyne MAZIERE ;
- Mme Joëlle SAINTON.

Suppléants :

- M. Jean-Pierre CAZET ;
- M. François LANGLET.

Pour SUD-Recherche EPST

Titulaire :

- M. Laurent POINTAL.

Suppléant :

- M. Vincent BOURDIN.

3. - Membre de droit

- Docteur Juliette BEIGBEDER, médecin de prévention amateur régional de la délégation Ile-de-France Sud.

Art. 2. - La présidence du comité est assurée par la déléguée régionale ou, en cas d'empêchement, par l'adjoint à la déléguée régionale.

Art. 3. - Les suppléants peuvent assister aux séances du comité. Ils ne peuvent siéger avec voix délibérative qu'en remplacement des titulaires.

Art. 4. - La présidente du CSHS peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions de l'ordre du jour pour lesquelles leur présence a été requise.

Art. 5. - La durée du mandat des membres du CSHS est fixée à trois ans.

Art. 6. - La présente décision prend effet à compter du 3 novembre 2009. Elle annule la décision n° 03A038DR04 du 23 juin 2003.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Comités, conseils et commissions**Décision n° 090193DR06 du 9 octobre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7122 - Laboratoire de mathématiques et applications de Metz**

DR06 – Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; PV assemblée élisant L. JOHANN président de l'Université Paul Verlaine-Metz ; projet convention d'application entre le CNRS/Universités lorraines 2009-2012.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR « Laboratoire de mathématiques et applications de Metz » comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élus.
- 4 membres nommés ;

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de quatre ans.

Art. 2. - Organisation des élections

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par l'Université Paul Verlaine-Metz, ainsi que par tout organisme partenaire de l'UMR.
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participants à l'activité de l'Unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : Les candidatures doivent être déposées plus d'une semaine avant la date des élections. Le mode de scrutin est plurinominal avec urne à un tour à bulletins secrets avec majorité relative. En cas d'égalité des voix le siège est attribué au bénéficiaire de l'âge. Une seule procuration par personne est autorisée en respectant les collèges d'appartenance.

Modalités de publicité des résultats : Les résultats des élections sont affichés dans les couloirs de l'unité.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. La convocation est envoyée aux membres du conseil huit jours avant la réunion.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 9 octobre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090153DR07 du 26 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand - MSH Clermont-Ferrand, dirigée par M. Laurent JAFFRO

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 ; DEC. n° 060042DAJ du 24-01-2006 mod. ; DEC. n° 090063SCHS du 30-10-2009.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité : Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand - MSH Clermont-Ferrand, dirigée par M. Laurent JAFFRO.

Art. 2. - Composition

L'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Tout membre quittant définitivement l'unité cesse de faire partie de ce conseil.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 26 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090111DR08 du 10 mars 2009 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 040106DR08 du 16-01-2004 ; DEC. n° 090001DR08 du 10-03-2009 ; décision conseil de laboratoire du 20-01-2009.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés est composé comme suit :

Membres de droit

- M. Jean-Michel POUVESLE, directeur ;
- Mme Chantal LEBORGNE, directrice-adjointe.

Membres élus :

Collège chercheurs / enseignants-chercheurs

- M. Jean-Marc BAUCHIRE ;
- M. Maxime MIKIKIAN ;
- M. Eric MILLION.

Collège ITA / BIATOS

- Mme Sylvie JAUFFRION ;
- M. Philippe LEFAUCHEUX.

Collège doctorants / post-doc / CDD

- M. Thierry DUFOUR.

Membres nommés :

Collège chercheurs / enseignants-chercheurs

- M. Jean-Marie CORMIER ;
- M. Stéphane PELLERIN ;
- Mme Anne-Lise THOMANN.

Collège ITA / BIATOS

- M. Hervé RABAT.

Collège doctorants / post-doc / CDD

- M. Vincent DOLIQUE.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 10 mars 2009.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090001DR08 du 10 mars 2009 portant modification des statuts du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 040106DR08 du 16-01-2004 ; décision conseil de laboratoire du 20-01-2009.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint ;
- 6 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 10 mars 2009.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 091663DR12 du 12 novembre 2009 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 080058DAJ du 09-06-2008 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1^{er}. - Le comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

1. - Cinq représentants de l'administration

Titulaires :

- M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional DR 12, président du CSHS ;
- M. Robert ROUSIC, ingénieur de recherche, IFR n° 88 ;
- M. Marc SENTIS, directeur de recherche, UMR n° 6182 ;
- M. Auguste le VAN SUU, ingénieur de recherche, USR n° 2207 ;
- M. Stéphane NICOLAS, ingénieur régional de prévention et sécurité, assure le secrétariat.

Suppléants :

- M. Alain SOMMERVOGEL, adjoint du délégué régional, MOY n° 1200, suppléant du président ;
- Mme Monique ALLIONE, ingénieure, UMR n° 6102 ;
- M. Jean-Louis CHASSAING, ingénieur de recherche, UMR n° 6231 ;
- M. Guy DUBREUIL, ingénieur de recherche, UPS n° 846 ;
- M. Gérard ZANON, ingénieur de recherche, MOY n° 1200.

2. - Membre de droit

- Mme Martine TEDDE, médecin de prévention animalier régional, MOY n° 1200, voix consultative.

3. - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :

Pour SGEN-CFDT

Titulaires :

- Mme Brigitte CEARD, ingénieure d'études, UMR n° 6231 ;
- M. Nicolas JULLIEN, ingénieur de recherche, UMR n° 6231.

Suppléants :

- M. Patrick FIGON, ingénieur de recherche, UMS n° 2244 ;
- M. Vincent HERRERO, technicien, UMS n° 2244.

Pour SNCS-FSU

Titulaire :

- Mme Elisabeth LOJOU, chargée de recherche, UPR n° 9036.

Pour SNPTES-UNSA

Titulaire :

- M. Vincent LONG, technicien, UMR n° 6633.

Pour SNTRS-CGT

Titulaires :

- M. Jean RUBENACH, assistant-ingénieur, MOY n° 1200 ;
- M. Claude COLIN, assistant-ingénieur, UMR n° 6110.

Suppléants :

- M. Patrick GARIGLIO, ingénieur d'études, UMR n° 6216 ;
- M. Didier GRAVALLON, technicien, USR n° 2207.

Pour SUD-RECHERCHE

Titulaire :

- M. Yves BERCHADSKY, ingénieur de recherche, FR n° 1739.

Suppléant :

- M. Jacques-Olivier COQ, chargé de recherche, UMR n° 6149.

4. - Membres invités (avec voix consultatives)

- Mme Delphine DEMONCHEAUX, inspectrice hygiène et sécurité, MNERT ;
- Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, coordonnatrice nationale de prévention et sécurité, CNRS ;
- médecin coordonnateur national du CNRS ;
- M. Adrien VINATIER, ingénieur hygiène et sécurité, INSERM ;
- M. Jean-François LAVILLONIERE, ingénieur hygiène et sécurité, U1 ;
- Mme Christine BLANC, ingénieure hygiène et sécurité, U2 ;
- M. Patrick RIEUX, ingénieur hygiène et sécurité, U3 ;
- Mme Christine ABASTADO, médecin coordonnatrice, Universités d'Aix-Marseille.

Art. 2. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. - Le président peut inviter, à titre d'expert, toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 4. - La décision n° 091649DR12 du 2 juin 2009 portant création du comité régional d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 12 novembre 2009.

Le délégué régional Provence et Corse,
Pierre DOUCELANCE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090067DR16 du 12 novembre 2009 portant renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et sécurité du Campus Gérard Mégie

DR16 - Délégation Michel-Ange

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 mod. ; instruction générale n° 030039IGHIS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - Le comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) pour le Campus Gérard Mégie est composé des membres suivants :

1. - Sept représentants de l'administration :

Titulaires :

- M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange, président ;
- Mme Brigitte ETLICHER, secrétaire générale de l'Institut des sciences humaines et sociales ;
- Mme Nicole le GAL, secrétaire générale du Comité national ;
- Mme Annie PARDO, chef du service des ressources humaines ;
- M. Philippe CLERC, adjoint du chef du bureau du Patrimoine immobilier à la direction des finances.

Membres de droit

- Mme Martine HACQ, ingénieure régionale de prévention et de sécurité ;
- Dr Anh Van HOANG, médecin de prévention.

Suppléants :

- Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange ;
- Mme Marie-Ange THIBORD, secrétaire générale de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;
- M. Jean-Luc TOFFART, adjoint du Fonctionnaire de sécurité de défense ;
- M. Jérôme VITRE, directeur-adjoint IN2P3 ;
- M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique

2. - Sept représentants des personnels désignés par les organisations syndicales représentatives :

Titulaires :

| | |
|--|--|
| - Mme Maria BORVAL, SNTES-UNSA - M. Philippe ARSON, SNTRS-CGT - M. Philippe DESSALLE, SNTRS-CGT - 2 SGEN-CFDT - 1 SNCS-FSU - 1 SUD-Recherche EPST | pas de représentants titulaires désignés |
|--|--|

Suppléants :

| | |
|---|--|
| - M. Michel CONIN, SNTES-UNSA - 2 SNTRS-CGT - 2 SGEN-CFDT - 1 SNCS-FSU - 1 SUD-Recherche EPST | pas de représentants titulaires désignés |
|---|--|

3. - Invités permanents :

- M. David SAVY, Inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE, SNIRS-CGC ;
- M. Jean-Pascal WALLE, SNPREES-FO.

Art. 2. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. - Le président peut inviter, à titre d'expert, toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional de Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090325DR19 du 13 novembre 2009 relative à la composition de la CORAS dans la circonscription Normandie

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993, not. art. 9 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; demande de M. Jacques MILLET, secrétaire régional SNTRS - CGT du 22-10-2009.

Art. 1^{er}. - Les représentants SNTRS - CGT désignés pour siéger à la CORAS sont :

Membre titulaire :

- Mme Corinne CHAPPEY, PBM FRE n° 3101 CNRS, en remplacement de M. Michel LEFRANÇOIS.

Membre suppléant :

- M. Patrice LECOMTE, GANIL UMR n° 6415 CNRS, en remplacement de Mme Corinne CHAPPEY.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 13 novembre 2009.

Le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

Nominations

Administration centrale

DG

M. CHARLES HIRLIMANN

DEC. n° 090011MPPU du 08-09-2009

M. Charles HIRLIMANN, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour les relations Europe et international du département scientifique MPPU (Mathématiques, physique, planète et univers), du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice de cette mission, M. Charles HIRLIMANN demeure affecté à l'Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS) – UMR n° 7504 – 23, rue de Loess – BP 43 – Strasbourg cedex 2.

Du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010, M. Charles HIRLIMANN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 10 - Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. STANISLAS TOMAVO

DEC. n° 090027SDV du 13-11-2009

M. Stanislas TOMAVO, directeur de recherche de 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques (INSB), du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2011, en charge de la biologie cellulaire et des relations pathogènes.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stanislas TOMAVO demeure affecté à l'UMR n° 8161 - Institut de biologie de Lille.

Du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2011, M. Stanislas TOMAVO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte n° 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. YANNICK JACQUES

DEC. n° 090028SDV du 13-11-2009

M. Yannick JACQUES, directeur de recherche de 1^{ère} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques (INSB), du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2011, en charge des interactions cellulaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Yannick JACQUES demeure affecté dans l'unité Inserm - U n° 892 dirigée par Marc BONNEVILLE.

Du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2011, M. Yannick JACQUES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte n° 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. GILLES PULVERMULLER

DEC. n° 090005EDD du 15-10-2009

M. Gilles PULVERMULLER, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général.

M. Gilles PULVERMULLER sera chargé, pour le département

Environnement et développement durable, de la valorisation et ce, du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilles PULVERMULLER demeure affecté au service du partenariat et de la valorisation de la délégation de Lille – Espace recherche et innovation – 2 rue des canoniers – 59049 Lille Cedex.

Du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2010, M. Gilles PULVERMULLER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte n° 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 18 – Nord-Pas de Calais et Picardie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PHILIPPE BAPTISTE

DEC. n° 090025SING du 06-11-2009

M. Philippe BAPTISTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du 21 septembre 2009 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'informatique, en appui à la mission de M. Michel HABIB, auprès du directeur général, pour la mise en place de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe BAPTISTE demeure affecté au Laboratoire d'informatique de l'école polytechnique LIX – UMR n° 7161 - Palaiseau.

Du 21 septembre 2009 au 31 décembre 2010, M. Philippe BAPTISTE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte n° 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. LAURENT GUILLOPE

DEC. n° 090141DAJ du 10-11-2009

M. Laurent GUILLOPE, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour les archives ouvertes, à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. Laurent GUILLOPE continue d'exercer la présidence du comité de pilotage pour les archives ouvertes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

LES DIRECTEURS SCIENTIFIQUES ADJOINTS (DSA)

DEC. n° 090170DAJ du 16-11-2009

Les directeurs scientifiques adjoints (DSA), en fonction au CNRS à la date du 16 novembre 2009, sont nommés, à compter de cette même date, directeur(rice)-adjoint(e) scientifique (DAS) d'institut.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

LES DIRECTEURS SCIENTIFIQUES

DEC. n° 090171DAJ du 16-11-2009

Les délégués scientifiques en fonction au sein des départements scientifiques du CNRS à la date du 16 novembre 2009 sont nommés, à compter de cette même date, délégué(e) scientifique d'institut.

Les directeurs des instituts du CNRS sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL SPIRO

DEC. n° 090180DAJ du 04-12-2009

M. Michel SPIRO est nommé chargé de mission, auprès du directeur général pour la mise en place du pôle la société en réseau, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Dans le cadre de cette mission, M. Michel SPIRO travaillera sur les thématiques suivantes :

- l'avancée des mathématiques, des sciences numériques et de l'information ;
- société et risques : les exigences de l'incertitude et de la mémoire ;
- communication, cognition et civilisations : convergence et ruptures ;
- la mutualisation grâce aux infrastructures de recherche (très grands équipements et réseaux de plateformes).

M. Michel SPIRO réfléchira également au positionnement en région du directeur de ce pôle en liaison avec les délégués régionaux, le ou les chargés de mission dans ces régions et les autres acteurs du CNRS impliqués dans le partenariat régional.

M. Michel SPIRO pourra appuyer sa réflexion sur une simulation portant sur la région Rhône-Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FRANÇOISE SEVIN

DEC. n° 090187DAJ du 02-12-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, du 3 décembre 2009 au 19 janvier 2010 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange d'immeubles d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de chimie (INC)

MME GILBERTE CHAMBAUD

DEC. n° 090143DAJ du 16-11-2009

Mme Gilberte CHAMBAUD, professeure des universités, est nommée directrice par intérim de l'INC, jusqu'à la nomination du directeur de l'Institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut chimie (INC)

M. PHILIPPE CAVELIER

DEC. n° 090144DAJ du 16-11-2009

M. Philippe CAVELIER, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur administratif adjoint de l'INC.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut écologie et environnement (INEE)

MME FRANÇOISE GAILL

DEC. n° 090155DAJ du 16-11-2009

Mme Françoise GAILL, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'INEE, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut écologie et environnement (INEE)

MME HÉLÈNE NAFTALSKY

DEC. n° 090156DAJ du 16-11-2009

Mme Hélène NATAFLASKY, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'INEE.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de physique (INP)

M. BERTRAND GIRARD

DEC. n° 090157DAJ du 16-11-2009

M. Bertrand GIRARD, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INP, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut de physique (INP)

MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD

DEC. n° 090158DAJ du 16-11-2009

Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'INP.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de physique (INP)

M. GIANCARLO FAINI

DEC. n° 090181DAJ du 07-12-2009

M. Giancarlo FAINI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique, en charge de la physique condensée et des nanosciences de l'INP, en remplacement de Mme Dominique CHANDESIRIS, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de physique (INP)

MME PASCALE ROUBIN

DEC. n° 090185DAJ du 07-12-2009

Mme Pascale ROUBIN, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe scientifique de l'INP, en charge du domaine « Milieux dilués, optique et lasers, plasmas chauds », à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

M. JÉRÔME VITRE

DEC. n° 090159DAJ du 16-11-2009

M. Jérôme VITRE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint administratif de l'IN2P3.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences biologiques (INSB)

M. PATRICK NETTER

DEC. n° 090149DAJ du 16-11-2009

M. Patrick NETTER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INSB, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut des sciences biologiques (INSB)

MME ANNIE LECHEVALLIER

DEC. n° 090150DAJ du 16-11-2009

Mme Annie LECHEVALLIER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée aux fonctions de directrice-adjointe administrative de l'INSB.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences biologiques (INSB)

MME SYLVIANE MULLER

DEC. n° 090182DAJ du 07-12-2009

Mme Sylviane MULLER, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée scientifique de l'INSB, en charge du transfert technologique, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences biologiques (INSB)

M. BERNARD POULAIN

DEC. n° 090183DAJ du 07-12-2009

M. Bernard POULAIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INSB, en charge des neurosciences et cognition, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. BRUNO LAURIOUX

DEC. n° 090153DAJ du 16-11-2009

M. Bruno LAURIOUX, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INSHS, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 090154DAJ du 16-11-2009

Mme Brigitte ETLICHER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'INSHS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

M. MICHEL HABIB

DEC. n° 090146DAJ du 16-11-2009

M. Michel HABIB, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INS2I, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

M. PHILIPPE BAPTISTE

DEC. n° 090178DAJ du 03-12-2009

M. Philippe BAPTISTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique à l'INS2I, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. PIERRE GUILLON

DEC. n° 090147DAJ du 16-11-2009

M. Pierre GUILLON, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INSIS, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

MME MARIE-ANGE THIBORD

DEC. n° 090148DAJ du 16-11-2009

Mme Marie-Ange THIBORD, trésorière principale du Trésor public, est nommée directrice-adjointe administrative de l'INSIS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

MME ISABELLE MAGNIN

DEC. n° 090131DAJ du 07-12-2009

Mme Isabelle MAGNIN, directrice de recherche Inserm, est nommée déléguée scientifique, en charge de l'interdisciplinarité dans le domaine de la santé et des relations avec l'ITMO technologies pour la santé, de l'INSIS, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. JEAN MARC CHASSERY

DEC. n° 090132DAJ du 07-12-2009

M. Jean Marc CHASSERY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INSIS, en charge du « Signal - image - automatique - robotique - productique », à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI)

M. GUY METIVIER

DEC. n° 090151DAJ du 16-11-2009

M. Guy METIVIER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'INSMI, jusqu'à la nomination du directeur de l'institut de plein exercice dans les conditions prévues à l'article 15 du décret du 24 novembre 1982 [portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique], tel que modifié par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI)

MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 090152DAJ du 16-11-2009

Mme Françoise BALESTIE, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'INSMI.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

M. GUY LAUVERGEON

DEC. n° 090160DAJ du 16-11-2009

M. Guy LAUVERGEON, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint administratif de l'INSU.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

MME VALÉRIE HOSPITAL

DEC. n° 090136DAJ du 02-11-2009

Mme Valérie HOSPITAL, ingénieure d'études au CNRS, est nommée responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des Affaires juridiques, à compter du 27 octobre 2009, en remplacement de Mme Isabelle LONGIN.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Mlle SOLENNE BERTRAND

DEC. n° 090060DR03 du 30-11-2009

Mlle Solenne BERTRAND, ingénieure d'études, est nommée adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Ile-de-France Est à compter du 1^{er} décembre 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. JEAN-JACQUES RIVY

DEC. n° 090158DR05 du 02-11-2009

M. Jean-Jacques RIVY, IE1, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 novembre 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. CHRISTOPHE BONTÉ

DEC. n° 090163DR05 du 01-12-2009

M. Christophe BONTÉ, recruté en qualité d'ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} décembre 2009, pour une période de 3 ans, responsable du Service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR12 - Délégation Provence et Corse

MME ISABELLE PAVARD

DEC. n° 091661DR12 du 13-11-2009

Mme Isabelle PAVARD, IE2, est nommée, à compter du 1^{er} décembre 2009, adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse, en remplacement de Mme Claude RENIER, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR12 - Délégation Provence et Corse

MME CLAUDE RENIER

DEC. n° 091662DR12 du 13-11-2009

Mme Claude RENIER, IE2, est nommée, à compter du 1^{er} décembre 2009, chargée de mission auprès du délégué régional pour initialiser les procédures de contrôle interne et de contrôle de gestion au sein des services de la délégation Provence et Corse.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

M. JOCELYN MERE

DEC. n° 090142DR13 du 25-11-2009

M. Jocelyn MERE, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé, à compter du 1^{er} décembre 2009, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de M. Jean-Michel PORTEFAIX : appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

MME CHRISTINE MAHODAU

DEC. n° 090050DR15 du 19-11-2009

Mme Christine MAHODAU, ingénieure de recherche, est nommée, à compter du 6 décembre 2007, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Aquitaine-Limousin en remplacement de Mme Bernadette BEURTON, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

Laboratoires

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. SINNOU DAVID

DEC. n° 090015SPHM du 12-08-2009

M. Sinnou DAVID, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2012.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2573 - Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) (INB 106)

M. CHARLES SIMON

DEC. n° 090030INP du 04-12-2009

[...]

Mme Dominique CHANDESRIS, directrice scientifique adjointe du département Mathématiques, physique, planète et univers, appelée à d'autres fonctions, est remplacée par M. Charles SIMON, directeur-adjoint scientifique de l'Institut de physique.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2966 - Unité logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)

M. PHILIPPE BRION

DEC. n° 090014IN2P3 du 27-11-2009

[...]

M. Philippe BRION, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité [quatre ans].

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

M. THIERRY APPOURCHAUX
M. LAURENT VERSTRAETE

DEC. n° 091350PU du 17-11-2009

M. Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche au CNRS, et M. Laurent VERSTRAETE, professeur des universités, sont nommés directeurs-adjoints de l'UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale, à compter du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 31 décembre 2009 en remplacement de M. Alain ABERGEL et M. Marc OLLIVIER.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMI n° 3254 - Complex assemblies of soft matter

M. LAWRENCE A. HOUGH

DEC. n° 090032CHIM du 06-11-2009

[...]

M. Lawrence A. HOUGH, senior researcher RHODIA, est nommé directeur de l'UMI n° 3254 - Complex assemblies of soft matter, pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans].

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USR n° 3331 - Asie Orientale

M. JEAN-FRANÇOIS HUCHET

M. JEAN-MARC HUMBERT

DEC. n° 090070SHS du 26-11-2009

[...]

M. Jean-François HUCHET, maître de conférences, est nommé directeur de cette unité de service et de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans].

M. Marc HUMBERT, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de cette unité de service et de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans].

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à des membres de l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand

M. LAURENT JAFFRO

DEC. n° 090063SCHS du 30-10-2009

[...]

M. Laurent JAFFRO, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 3108, à compter du 1^{er} janvier 2008, et pour la durée de l'unité [quatre ans].

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

M. KARL TOMBRE

DEC. n° 090023SING du 10-11-2009

[...]

A compter du 1^{er} janvier 2009, M. Karl TOMBRE, directeur de recherche INRIA, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7503, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'UMR n° 7503.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée (LEMETA)

M. BERNARD ANTOINE

DEC. n° 090024SING du 28-10-2009

M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7563 à compter du 1^{er} juin 2009 pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 8097 - Centre Maurice Halbwachs

Mme ANNE LUCIANI

DEC. n° 090300DR01 du 12-10-2009

Mme Anne LUCIANI, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8097, à compter du 24 juin 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, à l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGH en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne LUCIANI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : André GRELON, directeur de l'UMR n° 8097

UMR n° 8150 - Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental

Mlle CÉLINE GUMIEL

DEC. n° 090220DR01 du 18-05-2009

Mlle Céline GUMIEL, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8150, à compter du 2 avril et jusqu'au 31 décembre 2009.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, à l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGH en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Céline GUMIEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Dany SANDRON, directeur de l'UMR n° 8150

UPS n° 2561 - CNRS-Guyane

M. GILLES PEROZ

DEC. n° 090301DR01 du 12-10-2009

M. Gilles PEROZ, ADTRF du MNHN mis à disposition du CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2561, à compter du 6 août 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, à l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGH en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilles PEROZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain PAVE, directeur de l'UPS n° 2561

DR04 - délégation Ile-de-France Sud

Mme ISABELLE DENIZIOT

DEC. n° 09A061DR04 du 20-11-2009

Mme Isabelle DENIZIOT, assistante-ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans les services de la délégation Ile-de-France Sud, à compter du 20 novembre 2009.

Mme Isabelle DENIZIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle DENIZIOT est placée directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 2197 - Développement, évolution et plasticité du système nerveux (DEPSN)

M. SÉBASTIEN BEDU

DEC. n° 09A066DR04 du 20-11-2009

M. Sébastien BEDU, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2197, à compter du 20 novembre 2009.

M. Sébastien BEDU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Sébastien BEDU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe VERNIER, directeur de l'UPR n° 2197

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard (INAF)

M. SIMON AGOSTINI

DEC. n° 09A065DR04 du 20-11-2009

M. Simon AGOSTINI, ATP2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRC n° 2118, à compter du 20 novembre 2009.

M. Simon AGOSTINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Simon AGOSTINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves FREGNAC, directeur de la FRC n° 2118

UMR n° 6237 - Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

Mme ANNIE CARLIER

DEC. n° 090224DR06 du 08-09-2009

Mme Annie CARLIER, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6237, à compter du 9 septembre 2009.

Mme Annie CARLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Annie CARLIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6237

UMR n° 5259 - Laboratoire de mécanique des contacts et des structures (LAMCOS)

M. PHILIPPE CHAUDET

DEC. n° 090151DR07 du 05-11-2009

M. Philippe CHAUDET, IE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5259, à compter du 1^{er} juillet 2009.

M. Philippe CHAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe CHAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : M. Alain COMBESURE, directeur de l'UMR n° 5259

FRE n° 3008 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon (CRMN LYON)

Mme BÉNÉDICTE ELENA

DEC. n° 090149DR07 du 11-09-2008

Mme Bénédicte ELENA, IR, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3008, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Mme Bénédicte ELENA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Bénédicte ELENA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre TOULHOAT, directeur de la FRE n° 3008

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE)

M. FABRICE PEYROUX

DEC. n° 090113DR08 du 11-12-2008

M. Fabrice PEYROUX est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3021, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Fabrice PEYROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. M. Fabrice PEYROUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Iskender GÖKALP, directeur de l'UPR n° 3021

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE)

M. NICOLAS GOUILLON

DEC. n° 090114DR08 du 24-10-2008

M. Nicolas GOUILLON (T) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3021, à compter du 27 octobre 2008.

M. Nicolas GOUILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas GOUILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Iskender GÖKALP, directeur de l'UPR n° 3021

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

M. JEAN-OLIVIER DALBAVIE

DEC. n° 090133DR10 du 13-11-2009

M. Jean-Olivier DALBAVIE, IE2 Uds, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7177.

M. Jean-Olivier DALBAVIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Olivier DALBAVIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

Mlle MAGALI PARISSÉ

DEC. n° 090134DR10 du 13-11-2009

Mlle Magali PARISSÉ, assistante-ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7177.

Mlle Magali PARISSÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Magali PARISSÉ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 7199 - Laboratoire de conception et application de molécules bioactives

Mme ISABELLE KUHN

DEC. n° 090124DR10 du 15-10-2009

Mme Isabelle KUHN, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7199.

Mme Isabelle KUHN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle KUHN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199

FRE n° 3289 - Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)

M. FRANCIS HINKEL

DEC. n° 090135DR10 du 13-11-2009

M. Francis HINKEL, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3289.

M. Francis HINKEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Francis HINKEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Christian KELCHE, directeur de la FRE n° 3289

UPR n° 3118 - Centre interdisciplinaire de nanoscience de Marseille (CINaM)

MME NATHALIE FERTÉ

DEC. n° 091665DR12 du 24-11-2009

Mme Nathalie FERTÉ, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3118, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Mme Nathalie FERTÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nathalie FERTÉ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude HENRY, directeur de l'UPR n° 3118

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage (LPL)

M. THIERRY LEGOU

DEC. n° 091664DR12 du 03-11-2009

M. Thierry LEGOU, IR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6057, à compter du 30 octobre 2009.

M. Thierry LEGOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry LEGOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

MME JOËLLE SOLER

DEC. n° 091660DR12 du 30-09-2009

Mme Joëlle SOLER, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6098, à compter du 15 septembre 2009.

Mme Joëlle SOLER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Joëlle SOLER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves BOURNE, directeur de l'UMR n° 6098

UMR n° 5213 - Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE)

M. JULIEN HUNEL

DEC. n° 090068DR14 du 06-11-2009

M. Julien HUNEL, ASI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5213, à compter du 15 octobre 2009.

M. Julien HUNEL exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Julien HUNEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian LAURENT, directeur de l'UMR n° 5213

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement (CBD)

M. NUNO DIAS MARTIN

DEC. n° 090062DR14 du 26-10-2009

M. Nuno DIAS MARTIN, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5547, à compter du 1^{er} juin 2009.

M. Nuno DIAS MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nuno DIAS MARTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc HAENLIN, directeur de l'UMR n° 5547

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement (CBD)

M. HENRI MARC BOURBON

DEC. n° 090063DR14 du 26-10-2009

M. Henri Marc BOURBON, DR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5547, à compter du 1^{er} juin 2009.

M. Henri Marc BOURBON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Henri Marc BOURBON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc HAENLIN, directeur de l'UMR n° 5547

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions, agrégats, réactivité

M. LAURENT POLIZZI

DEC. n° 090059DR14 du 02-10-2009

M. Laurent POLIZZI, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5589, à compter du 1^{er} juin 2009.

M. Laurent POLIZZI exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent POLIZZI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques VIGUE, directeur de l'UMR n° 5589

UMR n° 5602 - Géographie de l'environnement (GEODE)

M. NICOLAS DE MUNNIK

DEC. n° 090056DR14 du 02-10-2009

M. Nicolas de MUNNIK, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5602, à compter du 1^{er} juin 2009.

M. Nicolas de MUNNIK exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas de MUNNIK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul METAILIE, directeur de l'UMR n° 5602

FRE n° 2960 - Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS)

MME LAURE CALVIÈRE-TONASSO

DEC. n° 090058DR14 du 02-10-2009

Mme Laure CALVIÈRE-TONASSO est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 2960.

Mme Laure CALVIÈRE-TONASSO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laure CALVIÈRE-TONASSO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric CRUBEZY, directeur de la FRE n° 2960

Fin de fonctions

DG

M. FRANÇOIS JAMES

DEC. n° 090018USAR du 16-10-2009

Il est mis fin, à compter du 31 août 2009, aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général, pour l'UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR), exercées par M. François JAMES.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BERNARD D'ALMAGNE

DEC. n° 090019USAR du 16-10-2009

Il est mis fin, à compter du 17 août 2009, aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général, pour l'UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR), exercées par M. Bernard d'ALMAGNE.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME CHRISTINE COURILLON

DEC. n° 090020USAR du 16-10-2009

Il est mis fin, à compter du 31 août 2009, aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général, pour l'UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR), exercées par Mme Christine COURILLON.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 5223 - Ingénierie des matériaux polymères

MME AGNÈS CREPET

DEC. n° 090152DR07 du 30-10-2009

Il est mis fin, à compter du 6 octobre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Agnès CREPET dans l'UMR n° 5223 (unité mixte CNRS/INSA).

Signé : Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5223

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire (CGMC)

M. GUY MOUCHIROUD

DEC. n° 090150DR07 du 15-10-2009

Il est mis fin, à compter du 6 octobre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Guy MOUCHIROUD dans l'UMR n° 5534 (Unité mixte CNRS - Université Claude Bernard Lyon 1).

Signé : Pierre COUBLE, directeur de l'UMR n° 5534

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse

M. JEAN-LOUIS PAILLAUD

DEC. n° 090132DR10 du 29-10-2009

Il est mis fin, à compter du 19 octobre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Louis PAILLAUD, dans l'UMR n° 7016 (aujourd'hui LRC n° 7228).

Signé : Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228

UMR n° 5175 - Laboratoire écologie fonctionnelle et évolutive

M. CHRISTOPHE ESCAPE

DEC. n° 090136DR13 du 17-09-2009

Il est mis fin, à compter du 31 août 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Christophe ESCAPE, dans l'UMR n° 5175.

Signé : Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR n° 5175

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement (CBD)

Mlle CAROLINE HALLUIN

DEC. n° 090061DR14 du 16-10-2009

Il est mis fin, à compter du 30 octobre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Caroline HALLUIN dans l'UMR n° 5547.

Signé : Marc HAENLIN, directeur de l'UMR n° 5547

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions, agrégats, réactivité

M. GÉRARD TRENEC

DEC. n° 090060DR14 du 16-10-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gérard TRENEC dans l'UMR n° 5589.

Signé : Jacques VIGUE, directeur de l'UMR n° 5589

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

M. PASCAL SILBERZAN

DEC. n° 090066DR16 du 01-11-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pascal SILBERZAN dans l'UMR n° 168.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. FRÉDÉRIC FOUBERT

DEC. n° 090139DAJ du 06-11-2009

A l'article 1^{er} de la décision n° 090127DAJ du 10 octobre 2009 [donnant délégation de signature à M. Frédéric FOUBERT, en charge du service transfert de technologies de la DPI], les termes : « pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2009 inclus » sont remplacés par les termes « pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2009 inclus ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME GILBERTE CHAMBAUD

M. PHILIPPE CAVELIER

DEC. n° 090145DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'Institut de chimie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;

- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'Institut de chimie, délégation est donnée à M. Philippe CAVELIER, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PIERRE GUILLON
MME MARIE-ANGE THIBORD

DEC. n° 090161DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur par intérim de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, directeur par intérim de l'Institut sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, délégation est donnée à Mme Marie-Ange THIBORD, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL HABIB

DEC. n° 090162DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Michel HABIB, directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PATRICK NETTER
MME ANNIE LECHEVALLIER

DEC. n° 090163DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur par intérim de l'Institut des sciences biologiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, directeur par intérim de l'Institut sciences biologiques, délégation est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. GUY METIVIER
MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 090164DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Guy METIVIER, directeur par intérim de l'Institut des sciences mathématiques et leurs interactions, à l'effet de signer, au

nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy METIVIER, directeur par intérim de l'Institut des sciences mathématiques et leurs interactions, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BRUNO LAURIOUX
MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 090165DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Bruno LAURIOUX aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut des sciences humaines et sociales ; à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAURIOUX aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut des sciences humaines et sociales ; délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FRANÇOISE GAILL
MME HÉLÈNE NAFTALSKI

DEC. n° 090166DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice par intérim de l'Institut écologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;

- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, directrice par intérim de l'Institut écologie et environnement, délégation est donnée à Mme Hélène NAFTALSKI, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BERTRAND GIRARD
MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD

DEC. n° 090167DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Bertrand GIRARD, directeur par intérim de l'Institut de physique, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, directeur par intérim de l'Institut de physique, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL SPIRO
M. JÉRÔME VITRE

DEC. n° 090168DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Michel SPIRO, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules, délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. DOMINIQUE LE QUEAU
M. GUY LAUVERGEON

DEC. n° 090169DAJ du 16-11-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Dominique le QUEAU, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique le QUEAU, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PIERRE GUILLON

DEC. n° 090175DAJ du 27-11-2009

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur scientifique de l'INST2I, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la convention relative à l'UMS n° 3327 - Collegium UTC CNRS-ST2I entre le CNRS et l'Université de technologie de Compiègne.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL RETOURNA

DEC. n° 090176DAJ du 30-11-2009

M. Michel RETOURNA est nommé chargé de mission auprès du secrétaire général pour les relations partenariales de la délégation Centre-Est, à compter du 2 novembre 2009.

A ce titre :

M. Michel RETOURNA assiste la déléguée régionale par intérim notamment pour la négociation du contrat quadriennal lorrain et la maîtrise d'ouvrage du projet Double Chooz.

Pour l'exercice de cette fonction, M. Michel RETOURNA est affecté à la délégation régionale Centre-Est et dispose d'un bureau à Nancy.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DG

MME LILIANE FLABBÉE

DEC. n° 090179DAJ du 30-11-2009

Délégation est donnée à Mme Liliane FLABBÉE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le bail commercial [entre la société anonyme de gestion immobilière (SAGI) et le CNRS].

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

**MME DANIELLE DAUVIGNAC
MME VALÉRIE HOSPITAL**

DEC. n° 090137DAJ du 02-11-2009

Il est inséré à l'article 2 de la décision n° 080007DAJ du 15 janvier 2008 [donnant délégation permanente à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques] un alinéa rédigé comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques et de Mme Isabelle LONGIN, adjointe, délégation est donnée à Mme Valérie HOSPITAL, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur général les actes relevant des attributions du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

**MME GHISLAINE GIBELLO
M. JOCELYN MERE**

DEC. n° 090174DAJ du 27-11-2009

La décision n° 080155DAJ du 7 janvier 2009 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

« Art. 2. - 2. -1 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jocelyn MERE, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation régionale Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

La présente décision prendra effet le 1^{er} décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

**M. JEAN-MARC VOLTINI
M. BERNARD JULIAN**

DEC. n° 090071DR14 du 20-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information (MOY n° 1678), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VOLTINI, délégation de signature est donnée à M. Bernard JULIAN, IRHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

**M. PHILIPPE LECONTE
MME FLORENCE PARNIER
MME CATHERINE TREMOULET
MME CHRISTINE MAHODAUX**

DEC. n° 090172DAJ du 03-12-2009

La décision n° 060049DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin] est modifiée ainsi qu'il suit :

Après l'article 3, il est ajouté un article 4 ainsi rédigé :

« Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, de Mme Florence PARNIER et de Mme Catherine TREMOULET, délégation est donnée à Mme Christine MAHODAUX, responsable du Service partenariat et valorisation de la délégation régionale Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire. »

La présente décision prendra effet le 1^{er} décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires**DR02 - Paris B**

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

**M. ALAIN PROCHIANZ
MME YESSIA BEN ZAIET**

DEC. n° 090224DR02 du 19-11-2009

Délégation est donnée à M. Alain PROCHIANZ, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PROCHIANTZ, délégation de signature est donnée à Mme Yessia BEN ZAIET, ATP2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

MME YESSIA BEN ZAIET

DEC. n° 090225DR02 du 19-11-2009

Délégation est donnée à Mme Yessia BEN ZAIET, ATP2, adjointe en gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain PROCHIANTZ, directeur de l'UMR n° 8542

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME JACQUELINE CHERFILS

MME MAUD GRENET

MME ANGÉLIQUE NICOLAS

MME JEANNE TRIKI

DEC. n° 09A067DR04 du 09-11-2009

Délégation est donnée à Mme Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline CHERFILS, délégation de signature est donnée à Mme Maud GRENET, ingénieure d'études, Mme Angélique NICOLAS, technicienne, et Mme Jeanne TRIKI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A008DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME MAUD GRENET

MME ANGÉLIQUE NICOLAS

MME JEANNE TRIKI

DEC. n° 09A068DR04 du 09-11-2009

Délégation est donnée à Mme Maud GRENET, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud GRENET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Angélique NICOLAS, technicienne, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud GRENET et de Mme Angélique NICOLAS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanne TRIKI, technicienne, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A009DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mme Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7030 - Laboratoire d'informatique de Paris-Nord

M. CHRISTOPHE FOUQUERÉ

DEC. n° 090155DR05 du 13-11-2009

Délégation est donnée à M. Christophe FOUQUERÉ, directeur de l'UMR n° 7030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070074DR05 du 25 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. PASCAL LE FLOCH

M. FRANÇOIS NIEF

DEC. n° 090151DR05 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Pascal le FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal le FLOCH, délégation de signature est donnée à M. François NIEF, DR2, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070065DR05 du 21 mai 2007 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. FRANÇOIS NIEF

DEC. n° 090152DR05 du 30-10-2009

Délégation est donnée à M. François NIEF, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070064DR05 du 17 avril 2007 est abrogée.

Signé : Pascal le FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653

UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. JEAN-LOUIS BOUGERET

M. DIDIER TIPHENE

M. PIERRE DROSSART

MME BÉATRICE JEANMICHEL

MME CHRISTINE BALSAMO

MME CONSTANCE IMAD

MME CRIS DUPONT

M. DENIS SAVARY

DEC. n° 090137DR05 du 05-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BOUGERET, directeur de l'UMR n° 8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BOUGERET, délégation de signature est donnée à M. Didier TIPHENE, astronome, et M. Pierre DROSSART, DR1, directeurs-adjoints de l'unité, à Mme Béatrice JEANMICHEL, IE1C, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus, ainsi qu'aux gestionnaires suivants : Mme Christine BALSAMO, SAENES CS, Mme Constance IMAD, SAENES CE, Mme Cris DUPONT, TCN, et M. Denis SAVARY, SAENES CN, aux fins mentionnées ci-dessus limitées aux commandes inférieures à 5 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070043DR05 du 25 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. DIDIER TIPHENE

M. PIERRE DROSSART

MME BÉATRICE JEANMICHEL

MME CHRISTINE BALSAMO

MME CONSTANCE IMAD

MME CRIS DUPONT

M. DENIS SAVARY

DEC. n° 090136DR05 du 28-08-2009

Délégation est donnée à M. Didier TIPHENE, astronome, et à M. Pierre DROSSART, DR1, directeurs-adjoints de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable

des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TIPHENE et M. Pierre DROSSART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Béatrice JEANMICHEL, IE1C, administratrice de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TIPHENE, M. Pierre DROSSART et de Mme Béatrice JEANMICHEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, limitées aux commandes inférieures à 5 000 € HT, à Mme Christine BALSAMO, SAENES CS, gestionnaire, à Mme Constance IMAD, SAENES CE, gestionnaire, à Mme Cris DUPONT, TCN, gestionnaire, et à M. Denis SAVARY, SAENES CN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions n° 060026DR05 du 30 mars 2006 et n° 060072DR05 du 9 octobre 2006 sont abrogées.

Signé : Jean-Louis BOUGERET, directeur de l'UMR n° 8109

DR06 - Centre-Est

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme lorraine

M. GERHARD HEINZMANN

M. JACQUES WALTER

MME BERNADETTE CLASQUIN

DEC. n° 090058DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerhard HEINZMANN, délégation de signature est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme lorraine

M. JACQUES WALTER

MME BERNADETTE CLASQUIN

DEC. n° 090059DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques WALTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, secrétaire générale de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

M. ALAIN DURAND
Mlle ANNE JONQUIERES
MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT
MME JEANINE FOURRIER

DEC. n° 090190DR06 du 01-10-2009

Délégation est donnée, à compter du 1^{er} septembre 2009, à M. Alain DURAND, directeur par intérim de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités 2^{ème} classe, directrice-adjointe de l'UMR, à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche 1^{ère} classe CNRS, et à Mme Jeanine FOURRIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

Mlle ANNE JONQUIERES
MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT
MME JEANINE FOURRIER

DEC. n° 090191DR06 du 01-10-2009

À compter du 1^{er} septembre 2009, délégation est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités, directrice-adjointe de l'UMR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Anne JONQUIERES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche 1^{ère} classe CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Anne JONQUIERES et de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanine FOURRIER, technicienne CNRS classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DURAND, directeur de l'UMR n° 7568

GDR n° 3152 - Spectrométrie moléculaire

M. VINCENT BOUDON
MME CLAUDINE JONON
MME CLAIRE PRIOU

DEC. n° 090149DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOUDON, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS 2^{ème} classe, et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080034DR06 du 1^{er} avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

MME CLAUDINE JONON
MME CLAIRE PRIOU

DEC. n° 090150DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine JONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNE-MARIE EDDE
MME MARIE-JEANNE GAUDOIN
MME SOPHIE GALLON

DEC. n° 090137DR08 du 04-11-2009

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, secrétaire générale de l'IRHT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, et du subdélégué mentionné à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Sophie GALLON, secrétaire générale adjointe de l'IRHT, technicienne de classe normale.

La présente décision abroge la décision n° 0090035DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME MARIE-JEANNE GAUDOIN

DEC. n° 0900138DR08 du 04-11-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090036DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

M. DOMINIQUE MASSIOT
MME MARIE-FRANCE BARTHE
M. PATRICK ECHEGUT
M. LUDOVIC BRUTINOT
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON
MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 090066DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'études, à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante-ingénieure, et à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080126DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

MME MARIE-FRANCE BARTHE
M. PATRICK ECHEGUT
M. LUDOVIC BRUTINOT
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON
MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 090067DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, responsable administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'études, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT, de M. Ludovic BRUTINOT et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante-ingénieure, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT, de M. Ludovic BRUTINOT, de Mme Marie-France ROUILLIER et de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante-ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080127DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. HENRI-NOËL PRESLES
M. MARC BELLENOUE
M. MICHEL BOUSTIE
MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 090081DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Henri-Noël PRESLES, directeur de l'UPR n° 9028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Noël PRESLES, délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, professeur des universités, à M. Michel BOUSTIE, chargé de recherches et à Mme Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080032DR08 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. MARC BELLENOUE
M. MICHEL BOUSTIE

DEC. n° 090082DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BELLENOUE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BOUSTIE, chargé de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080033DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Henri-Noël PRESLES, directeur de l'UPR n° 9028

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et de chimie de l'environnement

M. MICHEL TAGGER
M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL
MME CATHERINE HONG
M. CLAUDE ROBERT
M. DOMINIQUE LAGOUTTE

DEC. n° 090100DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'UMR n° 6115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation est donnée à M. Gilles POULET, professeur des universités, à Mme Isabelle LANGER, assistante-ingénieure, à Mme Corinne REVIL, technicienne de classe exceptionnelle, à Mme Catherine HONG, technicienne de classe normale, à M. Claude ROBERT, ingénieur de recherche, et à M. Dominique LAGOUTTE, ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6234 - Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage

M. JEAN-FRANÇOIS ROUET
M. MICHEL ISINGRINI
M. THIERRY OLIVE

DEC. n° 090085DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François ROUET, directeur de l'UMR n° 6234, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François ROUET, délégation est donnée à M. Michel ISINGRINI, directeur-adjoint, et à M. Thierry OLIVE, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080070DR08 du 13 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

M. OLIVIER BONNEAU
M. JEAN BOUYER
M. MICHEL FILLON

DEC. n° 090128DR08 du 03-09-2009

Délégation est donnée à M. Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BONNEAU, délégation est donnée à M. Jean BOUYER, maître de conférences, à M. Michel FILLON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 090019DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet à la date de signature.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

M. JEAN BOUYER

DEC. n° 090129DR08 du 03-09-2009

Délégation est donnée à M. Jean BOUYER, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet à la date de signature.

Signé : Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610

GDR n° 2513 - Sources, actes et lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale

MME HÉLÈNE MILLET
MME IRMINE MARTIN

DEC. n° 090074DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Hélène MILLET, directrice du GDR n° 2513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MILLET, délégation est donnée à Mme Irmine MARTIN, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080093DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2513 - Sources, actes et lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale

MME IRMINE MARTIN

DEC. n° 090075DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Irmine MARTIN, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080094DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Hélène MILLET, directrice du GDR n° 2513

GDR n° 2982 - Oxydation pour une réduction avancée des nuisances et des gaz à effet de serre

M. JEAN-MICHEL MOST
MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 090078DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2982, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOST, délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080095DR08 du 21 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

M. MICHEL AUDIFFREN
MME GENEVIÈVE ROBERT
MME FRANÇOISE PUTHON EL QUASSIMI

DEC. n° 0900004DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel AUDIFFREN, directeur de l'UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AUDIFFREN, délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, et à Mme Françoise PUTHON EL QUASSIMI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080191DR08 du 3 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME GENEVIÈVE ROBERT

DEC. n° 09005DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080192DR08 du 3 septembre 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Michel AUDIFFREN, directeur de l'UMS n° 842

FR n° 776 - Fédération énergétique, propulsion, espace, environnement

M. PASCAL BRAULT

DEC. n° 090095DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de la FR n° 776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080218DR08 du 19 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2950 - Fédération RMN du solide à hauts champs

**M. DOMINIQUE MASSIOT
M. LUDOVIC BRUTINOT**

DEC. n° 090068DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, responsable administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080096DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2950 - Fédération RMN du solide à hauts champs

M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 090069DR08 du 27-01-2009

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, responsable administratif, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080128DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 2950

FR n° 3050 - Très grands équipements RMN à très hauts champs

**M. DOMINIQUE MASSIOT
M. LUDOVIC BRUTINOT**

DEC. n° 090070DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, responsable administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080098DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 3050 - Très grands équipements RMN à très hauts champs

M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 090071DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études affecté à l'UPR n° 3079, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en applica-

tion de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080129DR08 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 3050

DR10 - Alsace

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

M. DOMINIQUE BEYER
MME ANNE-MARIE ADAM
MME SABINE ZINCK

DEC. n° 090076DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Dominique BEYER, directeur de l'UMR n° 7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEYER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie ADAM, PR-UDS, et à Mme Sabine ZINCK, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090005DR10 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7140 - Laboratoire de tectonique moléculaire du solide

M. MIR WAIS HOSSEINI
M. JEAN-MARC PLANEIX

DEC. n° 090092DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Mir Wais HOSSEINI, directeur de l'UMR n° 7140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mir Wais HOSSEINI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc PLANEIX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090011DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien (IPHC)

M. DANIEL HUSS
MME CHRISTELLE ROY
M. JEAN SCHIHIN
M. ALAIN VAN DORSSELAER
M. STÉPHANE BLANC
MME FRANÇOISE ARNAUD
M. RENÉ GROSCOLAS

DEC. n° 090093DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HUSS, délégation de signature est donnée à : Mme Christelle ROY, directrice-adjointe, à M. Jean SCHIHIN, directeur administratif - CNRS, à M. Alain Van DORSSELAER, directeur département DSA, à M. Stéphane BLANC, directeur département DEPE, à Mme Françoise ARNAUD, adjointe au directeur du DSA, et à M. René GROSCOLAS, adjoint au directeur du DEPE, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090037DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

M. MARC DRILLON
M. YVES GALERNE
M. JEAN-YVES BIGOT
MME ANITA GRASSET

DEC. n° 090080DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Yves GALERNE, professeur des universités (UdS), à M. Jean-Yves BIGOT, directeur de recherche (CNRS), et à Mme Anita GRASSET, ingénieure

d'études (CNRS), aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090059DR10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg (IPGS)

M. JACQUES HINDERER
M. LUIS RIVERA
MME BINTA MESMACQUE

DEC. n° 090088DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à M. Luis RIVERA, professeur, ainsi qu'à Mme Binta MESMACQUE, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090009R10 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3289 - Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)

M. CHRISTIAN KELCHE
M. JEAN-PAUL ARMSPACH
M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL
M. SAÏD GHANDOUR
M. ANDRÉ DUFOUR

DEC. n° 090103DR10 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Christian KELCHE, directeur de la FRE n° 3289, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 133 K€ HT à la date de signature de l'acte, et pour les sub-délégataires d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian KELCHE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul ARMSPACH, IR-UDS ; à M. Jean-Christophe CASSEL, professeur-UDS ; à M. Saïd GHANDOUR, CR-CNRS ; et à M. André DUFOUR, professeur-UDS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080077DR10 du 9 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5224 - Laboratoire Jean Kuntzmann

M. GEORGES-HENRI COTTET
MME SYLVIE KOSTIGUIAN
MME DELPHINE FAVRE-GIRAUD
M. FABRICE NEYRET

DEC. n° 090040DR11 du 09-11-2009

Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, directeur du Laboratoire Jean Kuntzmann, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges-Henri COTTET, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie KOSTIGUIAN, ingénieure d'études, à Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, assistante-ingénieure, et à M. Fabrice NEYRET, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080065DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 3042 - Moyens informatiques multimédia, information scientifique (MI2S)

M. NICOLAS BALACHEFF
MME MARTINE LEMOINE

DEC. n° 090041DR11 du 23-11-2009

Délégation est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur de l'UMS n° 3042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BALACHEFF, délégation de signature est donnée à Mme Martine LEMOINE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080069DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR13 - Languedoc-Roussillon

Club français des membranes

M. PATRICE LINARES

DEC. n° 090068DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Patrice LINARES, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane SARRADE, président du Club français des membranes

UMR n° 5253 - Institut Charles Gerhardt

M. FRANÇOIS FAJULA
M. ANDRÉ VIOUX
M. HUBERT MUTIN
MME ELODIE BOURREL
MME LUCIENNE EXCOFFON
M. JEAN-JACQUES ROBIN
M. JOËL MOREAU
M. JACQUES ROZIERE
M. JEAN-CLAUDE TEDENAC
M. FRANCESCO DI RENZO
MME ANNIE PRADEL
MME BÉATRICE HOUSSE

DEC. n° 090143DR13 du 01-11-2009

Délégation est donnée à M. François FAJULA, directeur de l'UMR n° 5253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAJULA, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, PR, à M. Hubert MUTIN, DR, à Mme Elodie BOURREL, IE, à Mme Lucienne EXCOFFON, AI, à M. Jean-Jacques ROBIN, PR, à M. Joël MOREAU, PR, à M. Jacques ROZIERE, PR, à M. Jean-Claude TEDENAC, PR, à M. Francesco di RENZO, DR, à Mme Annie PRADEL, DR2, et à Mme Béatrice HOUSSE, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090117DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution

M. JEAN-CHRISTOPHE AUFFRAY
M. RACHID CHEDDADI
M. PIERRE BOURSOT
MME JANICE BRITTON-DAVIDIAN
MME BRIGITTE ZATTARA
M. SÉBASTIEN PICARD

DEC. n° 090141DR13 du 01-10-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'UMR n° 5554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe AUFFRAY, délégation de signature est donnée à M. Rachid CHEDDADI, DR2, à M. Pierre BOURSOT, DR2, à Mme Janice BRITTON-DAVIDIAN, DR1, à Mme Brigitte ZATTARA, IE, et à M. Sébastien PICARD, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090093DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'étude des semiconducteurs (GES)

M. DAVID CASSAGNE
MME DELPHINE SCARANO

DEC. n° 090139DR13 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. David CASSAGNE, PR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CASSAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Delphine SCARANO, AI, administratrice d'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier BRIOT, directeur de l'UMR n° 5650

FR n° 2851 - Institut de physique de Montpellier

M. BERNARD GIL
M. FABRICE FEINSTEIN
MME NELLIE MALARTIC
M. BRAHIM GUIZAL

DEC. n° 090145DR13 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de la FR n° 2851, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à M. Fabrice FEINSTEIN, PR1, à Mme Nellie MALARTIC, ADT, et à M. Brahim GUIZAL, PR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090095DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. MICHEL BOILEAU
M. YANNICK BOURLES
M. JEAN-PIERRE RAYMOND
M. PATRICK CATTIAUX
M. JEAN-CLAUDE YAKOUBSOHN

DEC. n° 090041DR14 du 04-08-2009

Délégation est donnée à M. Michel BOILEAU, directeur de l'UMR n° 5219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOILEAU, délégation de signature est donnée à M. Yannick BOURLES, IR, à M. Jean-Pierre RAYMOND, Pr, à M. Patrick CATTIAUX, Pr, et à M. Jean-Claude YAKOUBSOHN, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. YANNICK BOURLES
M. JEAN-PIERRE RAYMOND
M. PATRICK CATTIAUX
M. JEAN-CLAUDE YAKOUBSOHN

DEC. n° 090042DR14 du 10-11-2009

Délégation est donnée à M. Yannick BOURLES, IR, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BOURLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre RAYMOND, Pr.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BOURLES et de M. Jean-Pierre RAYMOND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick CATTIAUX, Pr, directeur équipe LSP.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BOURLES, de M. Jean-Pierre RAYMOND et de M. Patrick CATTIAUX, Pr, directeur équipe LSP, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude YAKOUBSOHN, Pr, directeur équipe MIP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Michel BOILEAU, directeur de l'UMR n° 5219

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. FRANÇOIS MARTIN
M. JANNICK INGRIN
M. PIERRE MAZZEGA
MME ELISABETH SOULIE

DEC. n° 090066DR14 du 06-11-2009

Délégation est donnée à M. François MARTIN, directeur de l'UMR n° 5563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Jannick INGRIN, DR, à M. Pierre MAZZEGA, DR, et à Mme Elisabeth SOULIE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090046DR14 du 1^{er} septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. JANNICK INGRIN
M. PIERRE MAZZEGA
MME ELISABETH SOULIE

DEC. n° 090067DR14 du 06-11-2009

Délégation est donnée à M. Jannick INGRIN, DR, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jannick INGRIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre MAZZEGA, DR, directeur-adjoint par intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jannick INGRIN et de M. Pierre MAZZEGA délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth SOULIE, TCS, assistante-administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Signé : François MARTIN, directeur de l'UMR n° 5563

GDR n° 2502 - Contrôle des décollements

M. AZEDDINE KOURTA
M. DENIS BOURREL

DEC. n° 090064DR14 du 06-11-2009

Délégation est donnée à M. Azeddine KOURTA, directeur du GDR n° 2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azeddine KOURTA, délégation de signature est donnée à M. Denis BOURREL, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070120DR14 du 13 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

La décision n° 080466DR19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 2502 - Contrôle des décollements

M. DENIS BOURREL

DEC. n° 090065DR14 du 06-11-2009

Délégation est donnée à M. Denis BOURREL, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Azeddine KOURTA, directeur du GDR n° 2502

DR19 - Normandie

UMR n° 6508 - Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux

M. ANTOINE MAIGNAN
M. BERNARD MERCEY
M. BENOÎT HERVIEU

DEC. n° 090320DR19 du 12-11-2009

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de l'UMR n° 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAIGNAN, délégation est donnée à M. Bernard MERCEY, professeur, dans la limite des dispositions attribuées à M. Antoine MAIGNAN et à M. Benoît HERVIEU, assistant-ingénieur, dans la limite de 1 000 €, aux fins mentionnées ci-dessus.

Informations générales

Textes signalés

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 3 novembre 2009 portant homologation de la norme d'exercice professionnel relative aux travaux du commissaire aux comptes relatifs au rapport de gestion et aux autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes en application de l'article L. 823-10 du code de commerce

JO du 27-11-2009, texte n° 4

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D33F26D5E340B39E0808719279DC1F11.tpdjo04v_3?cidTexte=JORFTEXT000021339124&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2009-1493 du 3 décembre 2009 relatif au Haut Conseil du commissariat aux comptes

JO du 05-12-2009, texte n° 15

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CCB656FFDEA78968A926E98D867838D8.tpdjo08v_2?cidTexte=JORFTEXT000021384345&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère des affaires étrangères et européennes

Arrêté du 26 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 13 mars 2008 portant application du décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

JO du 11-11-2009, texte n° 20

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021254129&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Arrêté du 19 novembre 2009 portant actualisation des clauses-types en matière d'assurance-construction

JO du 27-11-2009, texte n° 7

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D33F26D5E340B39E0808719279DC1F11.tpdjo04v_3?cidTexte=JORFTEXT000021339147&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2009-1457 du 27 novembre 2009 modifiant le décret n° 2009-692 du 15 juin 2009 instituant une prime à l'embauche de jeunes stagiaires en contrat à durée indéterminée

JO du 28-11-2009, texte n° 24

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021344169&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Décret n° 2009-1458 du 27 novembre 2009 relatif à la publicité des avis de vacance de certains emplois de l'encadrement supérieur de l'Etat

JO du 29-11-2009, texte n° 7

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021344699&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif au dossier prévu à l'article R. 611-13 du code de la propriété intellectuelle et à l'article 3 du décret n° 2009-645 du 9 juin 2009 relatif à la gestion de la propriété industrielle des résultats issus de travaux de recherche réalisés par des fonctionnaires ou des agents publics

JO du 01-11-2009, texte n° 7

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021218828&dateTexte=&categorieLien=id>

CNRS

Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Lyon 1 – Claude Bernard du contrat quadriennal de développement, années 2007-2010

CON. n° 090029DPA du 19-10-2009

UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2)

Partenaires : CNRS / Université Lyon 1 - Claude Bernard

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2009, Mme Bernadette CHARLEUX, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 octobre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Bernard LAURIN

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO
M^{lle} Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

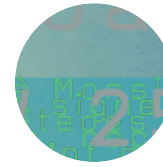
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 72779 - 1-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières